

**Conseil d'école interne**  
**Séance du 12 novembre 2020**

Délibération n°1.1

Le 12 novembre 2020, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, à Angers.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de présents : 21

Membres représentés (procuration) : 27

Quorum : 14

**Point 1 – Approbation du compte-rendu du Conseil d'école interne du 24 septembre 2020**

**Délibération 1.1 – Approbation du compte-rendu du Conseil d'école interne du 24 septembre 2020**

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés  
OU  
à 26 voix pour  
à ..... voix contre  
à 1 voix abstention

**Délibération n°1.1**

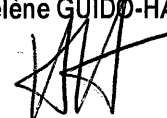
**Objet : Approbation du compte-rendu du Conseil d'école interne du 24 septembre 2020**

Le Conseil d'école interne d'AGROCAMPUS OUEST, réuni le 12 novembre 2020, approuve le compte-rendu du Conseil d'école interne du 24 septembre 2020 tel qu'il lui a été transmis et sous réserve des modifications suivantes :

Fait à Angers, le 12 novembre 2020

La Présidente du Conseil  
d'école interne

Madame Hélène GUIDO-HALPHEN



La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.  
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Compte-rendu**

La séance est ouverte à 14h00, à l'amphithéâtre Roux, par Madame Armelle CARNET LEBEURRIER, Directrice de l'école interne. Madame Pascale GUERIAUX, représentante de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, introduit la séance.

Il est procédé à l'appel des présents, au décompte des voix des membres présents, au décompte des pouvoirs (membres représentés). Le conseil est constitué de 26 membres.

Membres présents : 17

Membres représentés : 7

Total des membres présents et représentés : 24

Rappel du quorum en matière budgétaire : 12

Le document de séance figure en annexe.



3	<b>Mme Isabelle CHMITELIN</b> Ministère de l'agriculture et de l'alimentation <i>Directrice générale de l'enseignement et de la recherche</i>	Représenté par Madame Pascale GUERIAUX	
3	<b>M. Emmanuel ETHIS</b> Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Représentant la DGESIP Recteur de l'académie de Rennes	Représenté par Monsieur Hervé PLESTAN	
2	<b>M. David ALIS</b> Président de l'Université de Rennes 1	Présent	
0	<b>M. Christian ROBLEDO</b> Président de l'Université d'Angers	Représenté par Monsieur Philippe SIMONEAU <i>pouvoir à David Alis</i>	
	Conseil régional des Pays de Loire		
	<b>M. Olivier ALLAIN / Suppléant : Bernard POULIQUEN</b> Conseil régional de Bretagne		
0	<b>Mme Hélène LUCAS / Suppléante : Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA</b> Institut national de la recherche agronomique et l'environnement Présidente du centre INRAE de Rennes	Pouvoir à Pascale GUERIAUX	
0	<b>Mme Catherine LAGRUE</b> CTIFL	Visio Pouvoir à Hervé PLESTAN	
3	<b>Mme Hélène GUIDO-HALPHEN</b> Consultante indépendante	Présente	
0	<b>M. Arnaud MESSAGER</b> Directeur Scientifique Division Potagères Groupe Limagrain	Visio Pouvoir à Hélène GUIDO-HALPHEN	
0	<b>M. Pierre GERBER</b> The World Bank	Visio Pouvoir à Hervé PLESTAN	
0	<b>M. Laurent JOURNAUX</b> Directeur France Génétique Elevage	Visio Pouvoir à Hélène GUIDO-HALPHEN	
1	<b>M. Jean QUESSADA</b> Directeur Campus Arts et Métiers d'Angers	Présent <i>pouvoir à Pascale GUERIAUX</i>	

24/09/2020

MEMBRES DE DROIT ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
1	M. Didier GASCUEL / Suppléant F. HUSSON Campus de Rennes		
1	Mme Sandrine LAGARRIGUE / Suppléant C. CUDENNEC Campus de Rennes	Présente	
1	Mme Anne LAPERCHE / Suppléant F. LECERF Campus de Rennes		
1	Mme Laure VIDAL-BEAUDET / Suppléant R. TAWEGOUM Campus d'Angers	Suppléant Rousseau TAWEGOUM	
1	Mme Christine HEUZE / Suppléante C. BONHOMME-BIARD Campus de Rennes	Présente	
1	M. Rémi GARDET / Suppléant P. SANTAGOSTINI Campus d'Angers	Suppléant Pierre SANTAGOSTINI	
1	M. Yannis BARBA / Suppléante F. THEVENARD Campus de Rennes	Suppléante Flavie THEVENARD	
1	M. Maxime LEBASCLE / Suppléant D. VIGNERON Campus d'Angers	Présent	
PROFESSEURS ET PERSONNELS ASSIMILES			
1	Mme Anne LE RALEC / Suppléant C. WALTER Campus de Rennes	Présente	
MAITRES DE CONFERENCES ET AUTRES PERSONNELS CHARGES D'ENSEIGNEMENT			
AITOS			
1	M. Dominique VOLLAND / Suppléant F. BOURDAIS Campus de Rennes	Présent	
1	M. Karine BAGORY / Suppléante I. BAUMGARTEN Campus de Rennes	Présente	
ETUDIANTS			
0	M. Antoine BIOTEAU Campus d'Angers	Visio Pouvoir à Amandine MAUGER	
2	M. Victor DUFOUR-BARILLOT / Suppléante A. MAUGER Campus de Rennes	Suppléante Amandine MAUGER	

Membres en exercice 28 <sup>26</sup>

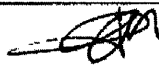

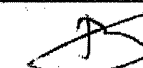



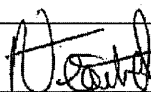
Quorum des présents = 13

Membres présents : 17

Nombre de voix : 22

Membres représentés :

Présence minimum requise en matière budgétaire :

<b>Mme Amélie CARNET-LEBEURRIER</b> Directrice générale	Présente	
<b>M. Dominique VOLLET</b> Directeur délégué	Visio	
<b>Mme Gaëlle MALECOT-TAMBORINI</b> Secrétaire générale	Présente	
<b>Mme Valérie LE FLOCH-AMOURETTE</b> Fondée de pouvoir auprès de l'Agent comptable		
<b>M. Bruno GADOUD</b> Directeur des formations et de la vie étudiante		
	Présent	
<b>Mme Joëlle CHANCEREL</b> Directrice des partenariats académiques	Présente	
<b>Mme Estelle FAURE</b> Directrice de la communication	Présente	
<b>Mme Cécile DUBAS</b> Directrice des Relations Internationales		
<b>Mme Marie-Pierre PETITJEAN</b> Directrice des partenariats professionnels		
<b>M. Quentin ROUILLE</b> Responsable de la mission d'appui au pilotage et à la stratégie		
<b>Mme Nathalie LE BECHEC</b> Directrice des Affaires financières		
<b>Mme Emmanuelle DEGORCE</b> Directrice des Ressources Humaines		
<b>M. Gilles GUERCHE</b> Chargé des affaires juridiques	Présent	
<b>M. Jean-Noël CHOPIN</b> Directeur du Patrimoine et de la Logistique	Absent	
<b>M. Romain JEANTET</b> Directeur Adjoint de la Recherche	Présent	
<b>Mme Céline MILIN</b> Assistante de Direction - Rennes	Présente	
<b>Mme Marie-Christine DUONG</b> Assistante de Direction - Angers	Absente	

## Rappel de l'ordre du jour :

1. **Installation du Conseil d'école interne et élection à la Présidence et à la Vice-présidence**
  - 1.1 Election à la Présidence du Conseil d'école interne
  - 1.2 Election à la Vice-présidence du Conseil d'école interne
2. **Actualités institutionnelles**
3. **Informations sur les candidatures au poste de Directeur(trice) Général(e) de l'Institut Agro**
4. **Points spécifiques concernant l'école interne AGROCAMPUS OUEST**
  - 4.1. Note stratégique pour le HCERES et la CTI dans le cadre de la vague B d'évaluation
  - 4.2. Intégration de 2 nouveaux fondateurs au sein de la Fondation AGROCAMPUS OUEST
  - 4.3. Convention de partenariat relative à la Plateforme projets européens (2PE) – Bretagne
  - 4.4. Attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service (NAS)
5. **Informations diverses**
  - 5.1. Tarifs d'AGROCAMPUS OUEST au 5 octobre 2020
  - 5.2. Contrats et conventions signées par la DG depuis l'état présenté au CA de l'Institut Agro le 19 juin 2020
  - 5.3. Date du prochain Conseil d'administration provisoire de l'Institut Agro : le 2 octobre 2020

---

Madame Pascale GUERIAUX, représentante de la DGER, introduit la séance et fait un point sur le calendrier de l'Institut Agro.

Madame Hélène GUIDO-HALPHEN est candidate à la présidence et présente son parcours ainsi que ses motivations.

### **1. Installation du Conseil d'école interne et élection à la Présidence et à la Vice-présidence**

#### **1.1 Election à la Présidence du Conseil d'école interne**

**Madame Hélène GUIDO HALPHEN :** Issue d'une double formation d'Ingénieur en agriculture et de gestion des entreprises, j'ai un parcours professionnel qui m'a conduit à travailler en France et en Europe pour de grands groupes internationaux en marketing et en direction de business unit. J'ai ensuite rejoint la coopération agricole motivée par cette forme de gouvernance et y ai entre autres occupé la Direction Générale de la coopérative bretonne SAVEOL. C'est à ce titre que j'ai rejoint pour un 2<sup>nd</sup> mandat le Conseil d'administration d'AGROCAMPUS Ouest. Conseil dans lequel je participe donc finalement depuis 6 ans sous la Présidence de Dominique CHARGE. Actuellement, je n'occupe plus de responsabilités opérationnelles mais poursuit mon accompagnement des acteurs du secteur sous différentes formes comme consultante indépendante ou d'ailleurs aussi comme Business Angel pour de jeunes entreprises innovantes.

Sur la sollicitation de Dominique CHARGE et je l'en remercie, je me porte donc candidate à la Présidence du Conseil d'Ecole Interne d'AGROCAMPUS OUEST. Cette candidature intervient dans une nouvelle phase clé de mise en œuvre de l'Institut Agro comme leader européen de la formation & recherche pour en l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement. J'ai toujours été intimement convaincue des ambitions de ce projet et souhaite défendre dans la continuité du précédent Conseil d'administration les intérêts d'Agrocampus Ouest dans cette phase délicate de mise en route..

Mes motivations : ENGAGEMENT, OUVERTURE & DIALOGUE

Engagement à travers ma disponibilité (et il en faudra face d'ores et déjà au rythme imposé sur ce dernier trimestre par la mise en place des nouvelles instances au CEI et au CA de l'Institut Agro !) et mon engagement sincère à porter les messages et propositions que vous voudrez bien me confier.

Ouverture et partage dans un esprit de dialogue constructif pour travailler ensemble sur les missions du Conseil d'école, plateforme d'échanges et force de proposition pour le Conseil d'administration de l'Institut Agro.

J'ai cru comprendre que certains auraient souhaités une personnalité qualifiée représentante du développement durable. Je ne suis pas moi-même particulièrement experte ni engagée sur cette thématique. Je tiens cependant à préciser que je me ferai bien sûr porte-parole des intentions que le conseil souhaitera porter. La parole des étudiants à travers la lettre à la direction de l'Institut est d'ailleurs extrêmement claire sur les inflexions attendues dans ce domaine. Par ailleurs, je suis ravie de pouvoir former avec Arnaud MESSAGER, candidat à la vice-présidence, un binôme complémentaire en particulier dans le domaine de la recherche.

Enfin, et pour en terminer, j'ajouterai que même si cela n'est pas une raison en soi, cela sera avec plaisir et fierté que je conjuguera au féminin cette responsabilité en la première Présidente d'Agrocampus Ouest.

**Madame Anne LAPERCHE :** je voudrais indiquer qu'en qualité d'élus du Conseil d'école interne et du CA, nous serons vigilants à ce qu'il y ait une ouverture à la société civile et à la dimension environnementale dans les positions qui y seront défendus, notamment par les personnalités qualifiées qui seront amenées à assumer la présidence et la vice-présidence de ce CEI. Nous serons aussi vigilants à ce que ce CEI soit un lieu de débat et de consultation sur les problématiques de l'école mais aussi de l'Institut Agro en général et pas une simple chambre d'enregistrement.

**Monsieur Didier GASCUEL :** Il faut que l'établissement soit pleinement tourné vers les enjeux que nous posent la société. L'enjeu, dans le cadre de différentes crises et d'une crise en particulier, celle de la crise écologique, l'Institut Agro doit être au service d'abord et c'est le cœur de sa mission, d'une mutation du monde agricole sur les enjeux d'agroécologie et de développement durable.

Il doit se positionner comme un Institut de référence sur toutes les questions de crises écologiques, de biodiversité, de développement durable parce que nous avons la vocation, c'est notre ADN, d'être un Institut des sciences du vivant. Ces enjeux écologiques concernent en premier lieu le monde agricole, que lui-même doit muter.

C'est ce que nous faisons dans nos enseignements, c'est ce que les étudiants ont exprimé dans une lettre ouverte en disant il y a une volonté de briser l'armure, de placer ces enjeux de mutations agricoles au cœur d'une démarche beaucoup plus large qui est celle de la crise écologique en général.

Cela a déjà été exprimé dans le CA provisoire et que cette volonté devait se traduire par des changements dans les instances de gouvernance de l'établissement et notamment dans la nomination des personnalités qualifiées.

Il nous semblait très important que soient nommés parmi les personnalités qualifiées bien sur des acteurs du monde agricole engagés dans des mutations de ce monde agricole mais que les personnalités qualifiées marquent aussi cette volonté d'ouverture à des problématiques plus larges, de replacer ces problématiques sur des sujets de société. Il y a une synergie qui doit avoir lieu entre les deux.

Si on peut mettre en avant des enjeux comme ce que j'appelle la pêche écologique dans un monde ouvert à l'université, à des partenaires, au dialogue avec les ONG, au dialogue avec les instances nationales et internationales et au-delà toute structure impliquée dans le développement durable.

Les personnalités qualifiées qui ont été nommées au niveau du CA de l'établissement donc au niveau national, nous n'y trouvons pas notre compte parce qu'il n'y a pas d'équilibre dans ces personnes nommées entre le monde agricole et des personnalités qui portent une vision plus large, d'ouverture à la société.

Nous avons porté cette demande au sein du CA provisoire. Nous considérons que le point de vue des élus n'a pas été pris en compte.

On aurait souhaité élire à la présidence du Conseil d'école interne une personnalité qui est plus clairement cette coloration. J'aurais aimé voir émerger cet équilibre. Malheureusement, il n'y a pas une candidature de ce type-là qui émerge même si on doit jouer collectif à AGROCAMPUS OUEST dans cette construction nationale. Je vous apporterai ma voix mais un peu par défaut basé sur le fait que j'aurais aimé un positionnement politique autre.

**Madame Pascale GUERIAUX, représentante de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche :** C'est toujours un équilibre difficile à trouver entre des thématiques. On s'est attaché à trouver des personnalités qualifiées au niveau du CA venant d'horizons divers. On a quand même réussi à avoir des personnalités engagées et puis d'univers

différents. On aura un CA équilibré qui pourra donner des avis extrêmement intéressants pour la construction de cet Institut Agro.

**Madame Christine HEUZE** : Au titre des AITOS et de ceux avec lesquels j'ai pu me concerter, je souhaite prendre la parole.

Madame GUIDO-HALPHEN, vous nous avez parlé de continuité au féminin, je ne peux qu'être sensible à cela. Et surtout quelqu'un qui peut être fédérateur, quelqu'un qui est capable d'écouter et pour nous les AITOS, cela est très important. Il arrive qu'il y ait des moments où il y a des désaccords avec des problématiques AITOS qui sont différentes, plus internes et parfois moins stratégiques.

Néanmoins, sans l'engagement, c'est un mot que vous avez utilisé et qui est fort aussi, sans l'engagement de tous, toutes les petites mains, les back office, une école comme la nôtre ne tourne pas.

Aujourd'hui, les gens que je rencontre dans l'école sont inquiets de la fusion et il faut qu'on les embarque, il faut aussi qu'ils aient envie d'y aller. Moi ce que je connais de vous et votre présentation, eh bien nous aussi nous voterons pour.

**Madame Sandrine LAGARRIGUE** : En ce qui concerne ce qui vient d'être dit, je pense pour ma part qu'il y a une force dans votre candidature qui est que vous connaissez très très bien le monde économique, des grands groupes, et c'est bien sûrement à ce niveau qu'il va falloir trouver des façons de répondre à des problématiques tel que le développement durable, y compris l'économie et l'emploi.

Nous sommes aussi dans une école de filières mais nous sommes très sensibles à ces nouveaux enjeux. Vous avez évoqué des valeurs qui vous sont chères comme le partage et c'est bien sur ces valeurs là que l'on compte sur vous pour porter ces enjeux au niveau de l'Institut Agro.

**Madame Anne LE RALEC** : Vous parliez tout à l'heure de la recherche. Evidemment, elle est essentielle pour répondre à ces différentes crises, à ces différents enjeux. Il faut nous appuyer sur notre activité de recherche, c'est une dimension très importante.

**Madame Amandine MAUGER** : Pour les étudiants, ce que nous souhaitons, c'est une ouverture sur les questions de développement durable. Que l'Institut Agro soit une force, une référence en la matière et que vous représentiez ces valeurs là même si cela n'est peut-être pas votre spécialité.

**Monsieur Maxime LEBASCLE** : Ce qui intéressant dans votre profil, c'est qu'il s'intègre dans les filières. Pas comme d'autres personnalités très agricoles et je tenais à le saluer.

**Monsieur Rousseau TAWEGOUM** : Le fait que vous n'exercez plus de fonctions opérationnelles n'est-il pas un facteur limitant ?

**Madame Hélène GUIDO-HALPHEN** : Je ne pense pas être destiné toute ma vie à ne plus avoir de fonction opérationnelle mais c'est une autre manière au contraire me concernant d'agir et de me donner un regard différent. Il faut aussi savoir prioriser sur les fonctions qu'on serait susceptible d'occuper. Je suis dans le conseil, d'accompagnement et j'ai une meilleure disponibilité que je pouvais avoir précédemment.

**Monsieur David ALIS** : Par rapport aux raisons que vous avez données (l'ouverture, le partage, l'engagement), et là je parle au nom de mon établissement, l'université Rennes 1 mais aussi en tant que membre de l'écosystème, on est très heureux qu'il y ait effectivement cette gouvernance et de cette vocation de l'Institut Agro d'être un leader au niveau national et européen. Ce sera aussi l'occasion de renforcer ces liens qui sont fondateurs avec les universités, avec les grandes écoles. On a vraiment des thématiques très fortes et on est impliqué dans différents PIA, sur des projets d'écoles universitaires notamment en lien avec l'environnement. On est très heureux d'avoir AGROCAMPUS OUEST et l'Institut Agro désormais avec nous et qu'il y ait en plus cet ancrage territorial en ayant ces racines pour se projeter à l'international. Je suis là pour marquer le soutien à cette volonté de regarder vers l'avenir, vers l'international, de répondre aux crises et puis en bénéficiant des forces que l'on a tissées depuis des décennies

**Madame Hélène GUIDO-HALPHEN** : Pour que cela marche, il faudra une collaboration étroite avec la direction générale et dans le cadre d'une bonne collaboration constructive.

Il est procédé au vote à la présidence à bulletins secrets.



Madame Hélène GUIDO-HALPHEN est élue à l'unanimité des membres du Conseil d'école interne.

**Délibération 1.1 :**

**Vote pour : 24**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

1.2 Election à la Vice-présidence du Conseil d'école interne

Monsieur Arnaud MESSAGER se présente à la vice-présidence : il présente son parcours aux membres du Conseil d'école interne.

**Monsieur Arnaud MESSAGER :** J'ai pu suivre la mise en place de l'Institut Agro, notamment sur la partie lien recherche-enseignement. C'est un lien très fort pour les chercheurs, pour les enseignants, pour les étudiants et de là découle une ambition internationale provenant de cette excellence.

Deuxième domaine : la formation professionnelle. Si on peut faire évoluer le système, c'est par le milieu de la recherche qui doit développer de nouveaux concepts et les liens professionnels qui doivent les mettre en valeur. C'est ce qui permettra de faire avancer notre agriculture.

La vie étudiante et la vie associative est aussi un élément important dans la formation des étudiants.  
Je suis prêt à consacrer du temps à la vice-présidence.

L'ancrage territorial est aussi un élément essentiel à prendre en considération.

**Madame Anne LAPERCHE :** Je me félicite de la dimension recherche de cette candidature, notamment dans l'accompagnement des filières.

**Madame Hélène GUIDO-HALPHEN :** Ce rôle de vice-président est essentiel car il permet d'assurer éventuelle suppléance dans ce Conseil.

**Monsieur Laurent JOURNAUX :** On a la chance de disposer d'un binôme ayant le pied dans le monde de l'industrie et un pied dans le monde de la recherche. Les autres personnalités qualifiées apportent je le crois la complémentarité nécessaire d'avec ce binôme.

**Monsieur Didier GASCUEL :** Je remercie Monsieur Messenger pour sa candidature. Je suis également sensible à la dimension recherche. Mais ce que j'ai dit tout à l'heure reste vrai : l'équilibre entre le monde agricole et d'affirmer dans la gouvernance qu'on est capable d'aller au-delà, y compris parce que l'on en a besoin et que cela va nous aider à faire les mutations du monde agricole, je trouve que cela devrait mieux se traduire dans un binôme de présidence/vice-présidence.

Autant j'aurai trouvé la chose irresponsable de ne pas élire une présidence car on a un besoin urgent d'une présidence, et dans un jeu de pouvoirs entre les écoles, autant je considère que le vice-président, il y a un peu moins d'urgence. Je ne pense pas que l'on ait exploré toutes les possibilités pour avoir cet équilibre de représentation. Je souhaiterais que ce vote soit reporté mais étant entendu que ce point de vue ne sera probablement pas majoritaire, je marquerai mon insatisfaction en m'abstenant sur cette candidature. Mais faut que les élus assument leurs positions même si ce n'est peut-être pas celle de tous les élus. L'affichage d'une gouvernance, c'est important pour porter un message de l'école interne vers l'Institut. Je trouve que l'on va vers une gouvernance qui ne donne pas le bon message à la société, à l'ensemble de nos partenaires, aux étudiants et à ce qu'ils attendent. Mais ce n'est pas un jugement personnel envers le candidat.

**Madame Armelle CARNET LEBEURRIER :** On a sollicité toutes les personnalités qualifiées qui étaient précédemment dans notre CA. Nous avons ainsi assuré une continuité avec celles qui souhaiteraient continuer à s'investir à nos côtés.

Cela s'est fait dans la concertation mais le processus d'identification des personnalités.

**Madame Pascale GUERIAUX, représentante de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche** : Il n'y a pas de critères pour être à la présidence. Il convient seulement réglementairement que la personne soit une personnalité qualifiée extérieure à l'établissement et siégeant au Conseil d'école interne.

**Madame Christine HEUZE** : Il est important que le Conseil d'école interne ne soit pas une chambre d'enregistrement mais bien un lieu de débat.

Il est procédé au vote à la vice-présidence à bulletins secrets.

Monsieur Arnaud MESSAGER est élu vice-président avec 16 votes favorables, 6 abstentions et 2 votes nuls.

### **Délibération 1.2 :**

**Vote pour : 16**

**Abstention : 6**

**Contre : 2**

## **2. Actualités institutionnelles**

Présentation faite par la directrice de l'école interne

**Madame Flavie THEVENARD** : Est-ce que c'est Agrocampus Ouest ou l'Institut Agro qui est accrédité ? Accréditation de l'école interne ou de l'institut agro

**Madame Armelle CARNET LEBEURRIER** : cette année, c'est l'école interne qui est accrédité pour cette vague, la durée d'accréditation est de 5 ans, dans 5 ans cette question de savoir si l'IA ou si c'est l'EI qui sera accrédité, c'est un chantier à ouvrir

**Madame Flavie THEVENARD** : Quel nom sera apposé sur les diplômes (Institut Agro ou Ecole interne AGROCAMPUS OUEST) ?

**Madame Armelle CARNET LEBEURRIER** : La réflexion est en cours pour la communication et l'identité de l'Institut et de ses écoles internes.

**Monsieur Didier GASCUEL** : cette avalanche de réunion est impressionnante, d'autant qu'on a prévu des réunions en lien avec les auditions des candidates à direction générale de l'Institut Agro plus des AG à organiser en plus de nos activités courante.

Dans la mesure du possible il faudrait que les CEI précèdent les CA pour instruire les sujets traités. Pour le CA de fin d'année qui doit traiter des questions budgétaires, il faudrait pouvoir maintenir une commission finance au préalable

**Madame Hélène GUIDO HALPHEN** : il faut être vigilant sur l'enchaînement des réunions et à bien caler le calendrier pour permettre de favoriser la concertation

*Monsieur Jean QUESSADA quitte le conseil et donne pouvoir à Pascale Gueriaux*

**Madame Catherine LAGRUE** : est-ce que les dates des conseils de novembre et décembre sont définies ?

**Madame Armelle CARNET LEBEURRIER** : l'agenda est en cours de calage.

**Madame Amandine MAUGER** : concernant la situation sanitaire et le confinement, pendant le confinement les échanges réguliers et dispositions de continuité pédagogique mis en place ont été satisfaisants. Depuis la rentrée, nous avons moins d'information et beaucoup d'étudiants ne sont pas informés des dispositions mises en place. Nous avons le souhait d'être impliqué pour favoriser les informations et participer aux réunions en lien avec la gestion de la crise.

**Madame Armelle CARNET LEBEURRIER** : Nous allons réfléchir à la meilleure manière de vous y associer.

**Madame Anne Laperche** : il existe des commissions mais qui ne fonctionnent pas, comme la commission de gestion de campus qui permet d'échanger sur des problématiques spécifiques de vie de campus. Ce serait pertinent de faire une mise à plat de ces commissions

**Madame Armelle CARNET LEBEURRIER** : cette remise à plat est effectivement à faire. Nous avons également le règlement intérieur de l'Ecole à finaliser et cela pourra être fait dans ce cadre.

### 3. Informations sur les candidatures au poste de Directeur(trice) Général(e) de l'Institut Agro

Présentation faite par Madame Pascale GUERIAUX, représentante de la DGER

**Madame Hélène GUIDO HALPHEN** : demande à ce que les dossiers de candidature soient diffusés aux administrateurs de façon à pouvoir éclairer son avis lors du Conseil d'administration prévu le 15 octobre 2020

*Monsieur Pierre GERBER quitte le conseil sans transmettre de pouvoir*

### 4. Points spécifiques concernant l'école interne AGROCAMPUS OUEST

4.1. Note stratégique pour le HCERES et la CTI dans le cadre de la vague B d'évaluation

Discussion autour de la présentation de cette note stratégique par Armelle CARNET LEBEURRIER

**Monsieur Laurent JOURNAUX** : Cette note sert dans une orientation HCERES et CTI à la fois. Dans ce cadre, pourquoi avoir fait le choix de placer l'item recherche avant l'item formation au sein de cette note stratégique ? Est-ce volontaire ?

**Madame Armelle CARNET LEBEURRIER** : L'HCERES évalue l'établissement, les formations et la recherche. Pour cela, la CTI s'appuie sur les formations ingénieurs au service de la recherche. Nous avons souhaité mettre la recherche comme un driver dans la logique du PSE précédent où l'item recherche arrivait avant l'item formation. Les 2 sont complètement liés et imbriqués

**Monsieur Romain JEANTET** : c'est effectivement un choix volontaire et assumé d'avoir positionner la recherche en 1<sup>ère</sup> position, car elle irrigue toutes nos formations. Et cela s'inscrit dans le renforcement du lien formation-recherche.

**Madame Sandrine LAGARRIGUE** : Je confirme cette analyse, la recherche vient légitimer nos formations.

**Monsieur Didier GASCUEL** : C'est un document important dans le cadre de notre évaluation par le HCERES et la CTI. Et c'est important dans le positionnement de notre école interne au sein de l'Institut Agro. Remerciement pour ce travail qui est mis en discussion au sein du CEI. L'objectif de la discussion est de l'enrichir.

3 points dont je voudrais vous faire part :

- Le document est tourné vers l'intérieur : pas assez tourné vers l'extérieur et sur le fait d'indiquer que nous sommes prêts à relever les enjeux de la transition écologiques et de la transition de l'agriculture
- Dans ce document, on ne retrouve pas les spécificités d'AGROCAMPUS OUEST. Dans le cadre de l'Institut Agro, il faut trouver un équilibre entre les thématiques de l'Institut et nos spécificités scientifiques reconnues à l'international. Il faut affirmer nos spécificités mais aussi nos axes identifiants avec ce qui se fait ailleurs.
- Concernant les territoires : attention à ce que ce ne soit pas un positionnement local ou régional de l'établissement. C'est vrai pour le développement de partenariat de la recherche et pour la politique de site mais notre liaison économique est nationale ou internationale. Nous sommes au niveau européen pour la recherche. Attention à ce que le clivage ne soit pas Ouest / Sud Est dans le cadre de l'IA.

**Madame Anne LE RALEC** : cette dimension géographique est un vrai point de vigilance. Un indicateur de notre rayonnement est le recrutement de nos étudiants qui est bien sur le territoire national. Il y a un risque que l'Institut conduise à une sectorisation géographique.

**Monsieur David ALIS** : Il convient de travailler avec tous les acteurs du territoire notamment dans le cadre des politiques de site et affirmer les valeurs que nous portons. A l'image de ce qui se construit à Montpellier dans le cadre du projet MUSE : Nourrir, Soigner, Protéger Nous portons ces valeurs ensemble. Il ne faut pas voir l'aspect territoire comme un clivage mais comme un écosystème à réinventer. Cette politique de site nous permet d'avoir un horizon au niveau national et international. Cela nous permettra de bénéficier de labels et de moyens à l'image de ce qui se construit à Montpellier.

Il va falloir travailler sur l'apport de l'Institut Agro à la dynamique rennaise et bretonne et au-delà Angers.

Le Bretagne est la grande région agroalimentaire que l'on doit faire rayonner ensemble.

**Monsieur Didier Gascuel** : je suis un fervent partisan du renforcement des politiques de site et nous devons jouer cette carte.

**Monsieur Romain JEANTET** : c'est effectivement un axe important et qui est pris en compte dans le développement de cette note stratégique. Nous avons intégré des références directes aux politiques de site que nous nourrissons, comme le bien manger pour tous ...

**Monsieur David ALIS** : Nous sommes à un moment charnière, il faut regarder devant nous : la LPPR, les liens à travailler avec l'INRAE. Il faut s'appuyer sur un écosystème et montrer que l'on en est un acteur moteur.

**Madame Catherine LAGRUE** : Il faut maintenir le lien de recherche avec les politiques publiques, notamment, avec le développement des contrats CIFRE, il faut un continuum avec les instituts techniques et le faire de manière plus lisible. Ce continuum est indispensable à l'accomplissement de nos vœux. Ces partenaires sont déjà dans nos activités de recherche (stage, encadrement étudiant, UMT / RMT...).

**Monsieur Laurent JOURNAUX** : Ce continuum vers la recherche est effectivement important. Il faut que nos futurs diplômés soient porteurs des ruptures et des transitions à venir. Mais il faut éviter de mettre en avant les étudiants comme des chevaliers blancs, il faut également traduire de façon plus visible dans cette note la dimension de culture d'entreprise et d'entrepreneuriat. Il y a une partie insertion dans le monde professionnel qu'il convient de reprendre.

**Madame Armelle CARNET LEBEURRIER** : concernant l'entrepreneuriat étudiant, nous sommes impliqués dans des dispositifs d'accompagnement de soutien à l'entrepreneuriat étudiant dans le cadre des politiques de site.

**Monsieur Romain JEANTET** : La question du continuum recherche appliquée en lien avec les Instituts techniques est intrinsèques, les structures des Instituts est impliqués dans des projets structurants de valorisation de la recherche

**Madame Anne LE RALEC** : Ce sont effectivement des partenaires déjà bien présents dans les projets, dans l'encadrement d'étudiants ...

**Monsieur Romain JEANTET** : Nous avons un travail de valorisation à faire pour mieux valoriser ces partenariats.

**Madame Amandine MAUGER** : Il nous faut un campus attractif et adaptés notamment pour les étudiants internationaux : travailler sur comment on les intègre, comment on les accueille ?

**Madame Armelle CARNET LEBEURRIER** : Cet axe de travail sera pris en compte pour améliorer en continu la qualité du cadre de vie.

**Madame Flavie THEVENARD** : Quelles sont les actions mises en œuvre sur la reconnaissance de l'engagement étudiant et la diffusion de dispositif en place ?

**Madame Armelle CARNET LEBEURRIER** : Le dispositif mis en place a été travaillé dans le cadre du CEVE et la communication est à mettre en œuvre

**Madame Flavie THEVENARD** : Serait-il possible de mettre en place sur le campus une permanence d'assistante sociale ou psychologique. C'est compliqué d'aller au service médical de l'université. Dans le cadre du S7, il arrive que des étudiants aient subis des agressions ou connu des difficultés, ce serait bien qu'ils puissent en parler lors de leur retour.

**Madame Armelle CARNET LEBEURRIER** : Merci pour ces propositions qui sont bien en phase avec l'objectif de faire de nos campus des campus inclusifs.

**Madame Hélène GUIDO-HALPHEN** : Le débat n'est pas fermé, des contributions peuvent être envoyés aux coordinateurs du travail : Romain JEANTET et Quentin ROUILLE pour le 30 septembre. Il faut souligner que les choses sont posées. C'est un bel exercice d'avoir organisé ce débat.

**Monsieur Didier GASCUEL** : Je souhaite souligner le travail fait par les étudiants dans leur lettre ouverte aux candidates à l'Institut Agro.

**Madame Hélène GUIDO-HALPHEN** : Je souligne la qualité de ce travail qui s'appuie sur une enquête des étudiants qui a reçu plus de 500 contributions. Je souhaite que cette lettre soit également transmise aux administrateurs du Conseil de l'Ecole interne.

#### 4.2. Intégration de 2 nouveaux fondateurs au sein de la Fondation AGROCAMPUS OUEST

**Délibération 4.2 :**

**Vote pour : 20**

**Abstention : 1**

**Contre : 2**

#### 4.3. Convention de partenariat relative à la Plateforme projets européens (2PE) – Bretagne

**Délibération 4.3 :**

**Vote pour : 21**

**Abstention : 1**

**Contre : 0**

#### 4.4. Attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service (NAS)

**Délibération 4.4 :**

**Vote pour : 22**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

### 5. Informations diverses

5.1. Tarifs d'AGROCAMPUS OUEST au 5 octobre 2020

5.2. Contrats et conventions signés par la DG depuis l'état présenté au CA de l'Institut Agro le 19 juin 2020

5.3. Date du prochain Conseil d'administration provisoire de l'Institut Agro : le 2 octobre 2020

Séance levée à 17h05.

**La Présidente du Conseil d'école interne  
Madame Hélène GUIDO-HALPHEN**



**Conseil d'école interne**  
**Séance du 12 novembre 2020**

**Délibération n°2.1**

Le 12 novembre 2020, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, à Angers.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de présents : 21

Membres représentés (procuration) : 27

Quorum : 14

**Point 2 – Instances**

**Délibération 2.1 – Commission Finance et emploi**

**Rapport d'opportunité :**

Le règlement intérieur de l'Institut Agro dispose en son article 6.4 deuxième alinéa qu'une Commission Finance et emploi doit être instituée au sein de chaque école interne.

Le Conseil d'école interne est chargé de désigner, en son sein, parmi les représentants titulaires ou suppléants des personnels et des étudiants, les membres de cette Commission.

Cette dernière est chargée de l'éclairer sur les aspects budgétaires qui relèvent de sa responsabilité et sur la politique de l'emploi de l'école interne.

Il est donc proposé au Conseil d'école interne de procéder à cette désignation selon la répartition qui avait été arrêtée lors du Conseil d'administration d'AGROCAMPUS OUEST du 2 décembre 2019 et son règlement intérieur :

- 2 personnalités qualifiées
- 2 enseignants-chercheurs
- 2 AITOS
- 2 étudiants
- La secrétaire générale de l'école interne et toute personne qu'elle souhaite inviter.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents ou représentés  
**OU**  
à ..... voix pour  
à ..... voix contre  
à ..... voix abstention

## **Délibération n°2.1**

### **Objet : Commission Finance et emploi**

Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut Agro et notamment son article 6.4.

Le Conseil d'école interne d'AGROCAMPUS OUEST au sein de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 12 novembre 2020, désigne en son sein, parmi les représentants titulaires ou suppléants des personnels et des étudiants, pour siéger au sein de la Commission Finance et emploi de l'école interne, les membres suivants :

- 2 personnalités qualifiées : Madame Hélène GUIDO-HALPHEN et Monsieur Laurent JOURNAUX
- 2 enseignants-chercheurs : Monsieur Didier GASCUEL et Monsieur Rousseau TAWEGOUM
- 2 AITOS : Madame Catherine BONHOMME-BIARD et Madame Karine BAGORY
- 2 étudiants : Monsieur Victor DUFOR-BARILLOT (Suppléante Amandine MAUGER) et Monsieur Antoine BIOTEAU
- La secrétaire générale de l'école interne et toute personne qu'elle souhaite inviter.

Fait à Angers, le 12 novembre 2020

**La Présidente du Conseil  
d'école interne**

**Madame Hélène GUIDO-HALPHEN**

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.  
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Conseil d'école interne**  
**Séance du 12 novembre 2020**

**Délibération n°4.1**

Le 12 novembre 2020, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, à Angers.

Nombre de membres en exercice : **28**

Nombre de présents : **19**

Membres représentés (procuration) : **25**

Quorum : **13**

**Point 4 – Alliances institutionnelles**

**Délibération 4.1 – Convention territoriale Agreenium**

**Rapport d'opportunité :**

La convention de coordination territoriale proposée a pour objectif de fixer de nouvelles modalités de coordination entre les établissements signataires qui ont déjà collaboré pendant plusieurs années, dans le cadre de l'Institut agronomique vétérinaire et forestier de France (dit « Agreenium »), établissement public devant être dissous au 31 décembre 2020 dans le cadre de la loi de programmation pour la recherche.

Elle vise à développer la coopération des organismes signataires en leur ouvrant la possibilité de travailler en commun, grâce à un cadre de fonctionnement agile, sur des projets engagés sous la marque Agreenium et d'amplifier leur collaboration par la mise en oeuvre d'actions nouvelles.

Les établissements conviennent de mutualiser les moyens nécessaires pour les quatre missions suivantes :

- Animer une communauté d'intérêt pour organiser une analyse partagée et faire émerger des projets concrets ;
- Améliorer la visibilité du dispositif de l'enseignement supérieur et recherche dans les domaines mentionnés au 1° de l'article L. 812-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- Constituer une plateforme de projets structurants et ambitieux, notamment pour le numérique et à l'international ;
- Assurer l'animation inter-établissements de la formation doctorale.

La convention précise notamment les modalités de la gouvernance collégiale par un directoire assisté d'une cellule de coordination et d'appui, du portage administratif assuré par l'INRAE, et du financement des activités de l'Alliance.

La convention est soumise à l'avis du Conseil d'école interne avant présentation au Conseil d'administration de l'Institut Agro. En effet, elle doit être signée après délibération des instances décisionnaires de chacun des établissements, puis approuvée par arrêté du ministre chargé de l'Enseignement supérieur, et du ministre assurant la tutelle des établissements participants.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents ou représentés  
**OU**  
à ..... voix pour  
à ..... voix contre  
à ..... voix abstention



**Délibération n°4.1**

**Objet : Convention territoriale Agreenium**

*Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et notamment son article 17 ;*

*Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et notamment son article 12.*

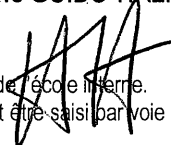
Le Conseil d'école interne d'AGROCAMPUS OUEST au sein de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 12 novembre 2020, approuve le projet de convention de coordination territoriale dans le cadre de l'Alliance « Agreenium » annexé au présent avis.

Fait à Angers, le 12 novembre 2020

**La Présidente du Conseil  
d'école interne**

**Madame Hélène GUIDO-HALPHEN**

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.  
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# Alliance « Agreenium »

## CONVENTION DE COORDINATION TERRITORIALE

ENTRE

XXXXXX

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel  
dont le siège est xxxxxx  
représentée par xxxxxx,  
Ci-après dénommée « XXXXXX » ;

Et

XXXXXX

Et .....

**Collectivement désignés par : les établissements signataires**

IL EST CONVENU ET EST ARRETE CE QUI SUIIT

### Préambule

Les **N** établissements, signataires de la présente convention, décident de contribuer collectivement à la création d'une Alliance pour l'enseignement supérieur et la recherche dans les domaines mentionnés au 1° de l'article L. 812-1 du code rural et de la pêche maritime<sup>1</sup>.

Les établissements signataires ont collaboré pendant plusieurs années, dans le cadre de l'Institut agronomique vétérinaire et forestier de France (désigné sous le vocable Agreenium), établissement public administratif de coopération créé par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

L'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche mentionne qu'une coordination territoriale peut être assurée conjointement par des établissements liés par une convention. Elle ouvre la possibilité de travailler en commun, sur un pied d'égalité, dans le respect de l'autonomie de chaque établissement et sans perspective de fusion.

Par la présente Convention de Coordination Territoriale, les établissements d'enseignements supérieur et organismes de recherche signataires souhaitent poursuivre leur collaboration et se donnent comme objectif de concourir à l'identification et à la construction de projets collectifs et ambitieux dans les domaines mentionnés au 1° de l'article L. 812-1 du code rural et de la pêche maritime, sur la base d'une analyse partagée.

La marque Agreenium est un capital à conserver et à valoriser. Elle se justifie tout particulièrement à l'international pour amplifier la visibilité collective des établissements signataires et contribuer à faciliter des activités et des accords internationaux hors de portée d'un établissement seul.

L'ambition est de mettre œuvre, grâce à un cadre de fonctionnement agile, des projets engagés sous la marque Agreenium et d'amplifier la collaboration par la mise en œuvre d'actions nouvelles.

Les établissements signataires partagent la vision stratégique de l'importance du renforcement de la coordination entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et décident, en conséquence de développer ensemble des actions de coopération concrètes dans les domaines mentionnés au 1° de l'article L. 812-1 du code rural et de la pêche maritime. L'Alliance « Agreenium » a vocation à apporter cet appui au niveau du territoire national, avec une ambition européenne et internationale, complémentaire des ancrages locaux et politiques de sites des établissements signataires.

---

<sup>1</sup> Production agricole, forestière, aquacole et des produits de la mer, transformation et commercialisation de ces productions, industrie agroalimentaire et d'alimentation, industries liées à l'agriculture, de santé et de protection animales et végétales, d'hygiène, de qualité et de sécurité de l'alimentation, d'aménagement, de développement, de gestion et de protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage.

Son périmètre rassemble, sur une base volontaire, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (écoles, universités) ainsi que des organismes de recherche, opérant de manière reconnue dans un au moins des domaines cités ci-dessus.

## **Article 1 - Objet et engagements**

Conformément à l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, la présente convention a pour objet de fixer les modalités de définition et de mise en œuvre de la coordination sous l'appellation Agreenium.

Elle réunit des établissements qui, tout en conservant leur personnalité morale et juridique, conviennent de coordonner certaines de leurs actions et de mutualiser des moyens :

- Dans une vision partagée de la mise en œuvre de projets identifiés, définis et mis en œuvre conjointement dans le respect de leurs missions et leurs spécificités territoriales, sans préjudice de toute forme d'opérations propres menées par ailleurs ;
- Pour faire vivre le rapprochement sous la forme d'une coordination régulière de leurs missions, ambitions et projets partagés ;
- Pour développer des projets sous la bannière d'Agreenium lorsqu'ils mobilisent plusieurs établissements signataires ;
- En mentionnant leur appartenance à l'Alliance dans leur communication institutionnelle (plaquettes, sites web, réseaux sociaux, rapports d'activité, etc, ...) ;
- En adhérant collectivement à certaines structures fédératives (GIP, fondation, association,...), en tant que de besoin.

Les établissements décident de mettre en commun les moyens nécessaires pour les quatre missions suivantes dont le contenu arrêté au moment de la signature est détaillé en annexe :

- Animer une communauté d'intérêt pour organiser une analyse partagée et faire émerger des projets concrets
- Améliorer la visibilité du dispositif de l'enseignement supérieur et recherche dans les domaines mentionnés au 1° de l'article L. 812-1 du code rural et de la pêche maritime
- Constituer une plateforme de projets structurants et ambitieux, notamment pour le numérique et à l'international
- Assurer l'animation inter-établissements de la formation doctorale

## **Article 2 - Principes de fonctionnement - gouvernance**

### **2.1 Principe général**

Les établissements signataires s'accordent sur une gouvernance collégiale, fondée sur leur égale représentation.

### **2.2 Modalités de gouvernance**

La gouvernance est assurée par un directoire qui comprend les chefs des établissements signataires ou leur représentant.

Le directoire fixe les modalités de fonctionnement collectif par un règlement intérieur.

Le directoire organise, dans le respect de l'autonomie et de la stratégie de chaque établissement, les relations entre l'Alliance et ses partenaires de l'ESR les domaines mentionnés au 1° de l'article L. 812-1 du code rural et de la pêche maritime (tutelles, collectivités, et autres ...).

Il assure la validation, le cas échéant, des actions conduites sous la marque Agreenium et le suivi des axes stratégiques de coopération et de la bonne conduite des projets.

Le Directoire peut constituer des comités spécialisés pour l'assister et dont il définit les missions, la composition et les modalités de pilotage.

Le Directoire désigne en son sein un président selon des modalités qui seront définies dans le règlement intérieur.

Le président est chargé d'organiser les travaux du Directoire et, en tant que de besoin, la représentation de l'Alliance auprès de ses partenaires.

Les réunions du Directoire sont organisées selon des modalités qui seront définies dans le règlement intérieur. Les ministères de tutelle (MAA, MESRI) ainsi que le MEAE peuvent être invités à assister aux réunions du directoire.

Les délibérations du directoire sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, à l'exception de l'accueil de nouveaux membres ou de leur retrait ou exclusion, qui doivent recueillir une majorité des deux tiers.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. Le Directoire ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins des membres sont présents ou représentés.

Tout membre empêché d'assister à tout ou partie d'une séance peut donner procuration à un autre.

### **2-3 Outils de mise en œuvre - cellule de coordination et d'appui**

Le directoire -et les comités spécialisés éventuellement constitués- bénéficient pour leurs travaux de l'aide d'une cellule de coordination et d'appui. Cette cellule est chargée des activités suivantes :

- L'animation inter-établissements sur des sujets identifiés au sein d'Agreenium
- La veille générale sur les appels à projets, le montage de projets et la coordination de leur suivi en lien avec les établissements de l'Alliance notamment sur le numérique et l'international, à la demande du directoire
- La coordination inter-établissements sur des projets à l'interface recherche/formation
- La mise en visibilité nationale et internationale de l'Alliance et sa communication
- L'animation administrative de la cellule et les fonctions support

Rassemblés en région parisienne dans un souci d'efficacité, les personnels et moyens nécessaires au bon fonctionnement de cette cellule sont affectés au sein d'un des établissements signataires qui assure le portage administratif de la cellule. Des ressources sont à prévoir par les membres, tutelles et partenaires pour assurer le fonctionnement de la cellule de coordination et d'appui. Les activités de la cellule de coordination et d'appui (cf. supra) ne pourront être réalisées qu'au regard de la disponibilité effective de ces ressources.

La cellule de coordination et d'appui est animée par un-e « délégué-e » placé-e sous l'autorité fonctionnelle du président du directoire et sous l'autorité hiérarchique de l'établissement porteur administratif. Le/la délégué-e est chargé-e de piloter le fonctionnement de la cellule de coordination et d'appui et assure le secrétariat du directoire auquel il/elle rend compte et participe à ses débats sans voix délibérative. Le détail de ses missions est précisé par le directoire dans le règlement intérieur et formalisé par une lettre de mission.

## **Article 3 - Délégation de certaines activités à des établissements**

A la signature de la présente convention, les actions sont déclinées suivant les quatre missions précisées dans l'article 1. Toute modification dans les missions et/ou leur portage fera l'objet d'un avenant annexé à la présente.

L'établissement qui assure le portage administratif, accueille la cellule de coordination et d'appui dont les personnels lui sont affectés (emplois financés par le PGM 142 du MAA, les membres ou des projets). Il gère le budget de la cellule et met en œuvre les opérations budgétaires et comptables permettant d'assurer un suivi détaillé et une justification des ressources allouées. L'établissement qui assure le portage administratif n'a pas de prérogative particulière pour orienter les politiques qui sont du ressort du directoire.

A la signature de la convention, les établissements conviennent d'un commun accord de désigner INRAE comme établissement porteur administratif. Toute modification sur l'établissement assurant le portage administratif fera l'objet d'un avenant annexé à la présente.

Le directoire peut confier le portage de projets spécifiques à un établissement signataire, en tant que de besoin et avec son accord (emplois financés par des projets, par les membres, par les tutelles des membres).

#### **Article 4 - Moyens financiers**

Chacun des établissements signataires s'engage à apporter une contribution annuelle fixée par le directoire, en fonction de critères définis en commun et précisés dans le règlement intérieur, pour financer les actions de l'Alliance et notamment le fonctionnement de la cellule de coordination et d'appui.

Des ressources humaines, financières et des locaux sont affectées à l'établissement porteur administratif pour le fonctionnement de la cellule de coordination et d'appui et, le cas échéant dans la limite des besoins, aux établissements auxquels le directoire aura confié des projets spécifiques.

Les ressources financières nécessaires au fonctionnement de la cellule de coordination et d'appui et à la réalisation des projets, à l'exception des projets mentionnés à l'art.4 §2, sont inscrites au budget de l'établissement porteur administratif. Elles comprennent les ressources collectées au titre de subventions (État, collectivités, ...), les contributions des membres, ainsi que des ressources acquises sur projet(s). L'établissement porteur administratif met en œuvre les opérations budgétaires et comptables permettant d'assurer un suivi détaillé et une justification des ressources allouées.

Les établissements associés par voie de convention contribuent au financement des activités et projets de l'Alliance dans les domaines faisant l'objet de leur partenariat.

Le délégué veille de manière constante à l'adéquation entre les moyens affectés à la cellule de coordination et d'appui et les missions réalisées et en rend compte régulièrement au Directoire et à son président.

Des indicateurs de suivi sont mis en place afin d'évaluer la bonne réalisation des objectifs fixés.

#### **Article 6 - Durée de validité et résiliation**

La convention est approuvée après délibération de chacun des établissements par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et, le cas échéant, du ministre assurant la tutelle de l'établissement participant au regroupement, pour la durée maximale fixée par les dispositions de l'Ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018.

La présente convention peut être perpétuée ou terminée par arrêté à la demande de l'ensemble des établissements signataires.

#### **Article 7 - Sortie et Entrée d'un établissement**

Le Directoire étudiera les demandes de sortie des établissements partenaires et d'adhésion émanant d'autres établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche ou d'organismes de recherche, publics ou privés.

La sortie et l'adhésion deviendront effectives à publication de l'arrêté modifié approuvant la convention et à la signature d'un avenant à la présente convention et sous réserve des procédures internes propres aux nouveaux candidats.

#### **Article 8 - Associés par voie de convention avec l'Alliance**

Des conventions peuvent être signées avec des établissements partenaires permettant leur association à des projets conduits dans le cadre de l'Alliance. Le Directoire est en charge d'étudier, avec le concours de la cellule de coordination et d'appui, les candidatures qui peuvent émaner d'établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche ou d'organismes de recherche, publics ou privés, ou d'entreprises, de fondations ou d'associations.

Un membre associé par voie de convention ne siège pas au directoire mais peut y être invité en fonction de l'ordre du jour sans voix délibérative. Il peut être invité à participer aux travaux de comités spécifiques. Il contribue au financement des activités et projets de l'Alliance dans les domaines faisant l'objet de leur partenariat, dans des conditions précisées dans la convention d'association.

## **Article 9 - Révision de la convention**

Le Directoire, sur la base des bilans annuels effectués, peut proposer des modifications de la présente convention. La proposition sera formulée sous la forme d'un courrier signé par le Président du directoire après délibération des établissements signataires et adressé au ministère en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Une fois la proposition approuvée par ces deux ministères, un avenant sera dûment signé par les établissements signataires.

## **Article 10 - Litige**

Les établissements signataires s'efforceront de régler à l'amiable toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention dans un délai maximum de trois mois. En cas de désaccord persistant, un accord sera recherché auprès des services de l'État.

Fait, en N exemplaires originaux, à Paris le :

## ANNEXE - Contenu des missions

### 1) Animation d'une communauté d'intérêt pour organiser une analyse partagée et faire émerger des projets concrets

Agreenium constitue un espace de réflexion stratégique, de prospective et d'échanges sur des bonnes pratiques entre les acteurs de la formation et de la recherche dans les domaines mentionnés au 1° de l'article L. 812-1 du code rural et de la pêche maritime. Les sujets sur lesquels portent les échanges concernent des partages d'expériences, d'analyses, d'orientations, des questions de stratégie et d'articulation entre enseignement supérieur et recherche, des thématiques scientifiques et des développements en appui au terrain. Cette réflexion collective au niveau national doit être déclinée et faciliter la coordination des membres sur leurs positionnements respectifs dans les politiques de sites.

Des actions sont attendues non seulement pour les dirigeants mais également pour les communautés de la formation, de la recherche, de l'innovation, ou de l'international, et pour les étudiants et doctorants. De manière concrète sont envisagées des réunions régulières des dirigeants sous forme de séminaires stratégiques, des écoles d'été à l'intention des jeunes chercheurs, des études prospectives intéressant la communauté des enseignants et chercheurs, des groupes de réflexions au bénéfice de différentes communautés des établissements.

### 2) Amélioration de la visibilité du dispositif de l'enseignement supérieur et recherche dans les domaines mentionnés au 1° de l'article L. 812-1 du code rural et de la pêche maritime

Un des objectifs de l'Alliance Agreenium est de renforcer la visibilité du collectif formation-recherche français dans les domaines d'action de ses membres, aux niveaux national, européen et international, et par là même, de chacun des établissements signataires. La coordination ou la mobilisation des membres dans les instances clés ou dispositifs d'influence internationaux est indispensable pour renforcer l'efficacité d'action et la place de la France à l'international.

La mise en œuvre de projets européens ou internationaux associant les membres et facilités par l'Alliance Agreenium apporte une valeur ajoutée en ce qu'un seul acteur français apparaît au lieu de plusieurs. L'Alliance Agreenium a vocation à engager des actions mettant en visibilité ses membres, leur donnant la possibilité de se présenter conjointement à l'international et de profiter de la force du réseau national pour valoriser leur action d'établissement.

A ce titre, l'Alliance Agreenium continuera à tenir à jour les bases de données des offres de formations des membres et des unités de recherche et à les présenter sur un portail unique disponible en plusieurs langues.

### 3) Constitution d'une plateforme de projets structurants et ambitieux, notamment pour le numérique et à l'international

L'Alliance Agreenium a vocation à créer les conditions de l'émergence de projets collectifs ambitieux, à assurer une veille sur les opportunités de financement extérieurs, à incubier, accélérer et au besoin porter des projets impliquant au moins deux membres, permettant ainsi de mutualiser les coûts de développement et de mobiliser les membres sur la base de règles claires de subsidiarité.

Les projets numérique participant notamment au développement de l'université numérique AgreenU comme référence aux plans européen et international, sont à conforter.

Les projets à l'international sont aussi à renforcer sous l'angle de l'aide au développement de compétences en lien avec des universités, des écoles et des partenaires professionnels.

### 4) Animation inter-établissements de la formation doctorale

Le « Collège doctoral » d'Agreenium mis en place par l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France a constitué un espace d'échange de bonnes pratiques et de production de ressources inter-écoles doctorales apprécié qu'il convient de conforter en développant de façon coordonnée l'offre de formation doctorale des membres de l'Alliance et en facilitant sa mutualisation. L'Alliance Agreenium a vocation à organiser des séminaires de formation doctorale et à favoriser des constructions de contenus de formation notamment d'écoles d'été avec des partenaires européens et internationaux.

**Conseil d'école interne**  
**Séance du 12 novembre 2020**

**Délibération n°5.1**

Le 12 novembre 2020, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, à Angers.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de présents : 19

Membres représentés (procuration) : 25

Quorum : 13

**Point 5 – Formation Recherche**

**Délibération 5.1 – Validation du projet TERMER et de délégation de pouvoir à la directrice générale afin de signer tout document se rapportant au projet**

**Rapport d'opportunité :**

Le projet TERMER vise à encourager une prise en compte des interactions « terre-mer » dans l'action publique locale en faveur du maintien des activités de la pêche et de l'aquaculture dans les espaces littoraux et maritimes.

Contenu :

Ce projet s'appuie sur l'étude de deux cas emblématiques en Bretagne, le Groupe d'action locale Pêche et Aquaculture (GALPA) de Cornouaille et celui de la Côte d'Emeraude - Rance - Baie du Mont-Saint-Michel (CERBM).

Le projet propose une étude approfondie de chaque cas puis une comparaison des deux cas. Il comprend la production de connaissances et ateliers de co-construction mixant acteurs professionnels de la pêche et de l'aquaculture et acteurs des politiques publiques locales en charge de la gestion des littoraux.

L'étude de chaque cas débute par un état des lieux des enjeux du territoire face à l'intégration terre-mer et des outils et des pratiques présentes sur le territoire. Cet état des lieux permettra de dresser une vision synthétique de l'intégration terre-mer pour chaque territoire à partir de l'étude de trois champs de l'action publique locale, la planification territoriale et l'aménagement du territoire à partir du Schéma de cohérence territoriale (SCOT), la planification de la gestion de l'eau à partir du Schéma d'aménagement de gestion des eaux (SAGE), la gestion de l'environnement et de la biodiversité (type Aires marines protégées, zones Natura 2000...).

Ensuite plusieurs ateliers de co-construction seront mis en place dans une logique de partage des expériences et de mutualisation des idées, des outils et des méthodologies. Ces ateliers prendront les formes suivantes :

- un atelier inter-GALPA : au démarrage du projet pour construire des références communes par le biais de visites de terrain. Cet atelier inter-GALPA sera délocalisé sur un territoire hors zone d'études pour enrichir les réflexions locales (l'étang de Thau fait partie des territoires repéré) ;
- un atelier dans chaque GALPA : à la fin de l'analyse de chaque situation locale pour présenter les premiers résultats obtenus et engager le débat au niveau local ;
- un atelier inter-GALPA : à la fin du projet pour partager les résultats, les discuter, les consolider et co-construire des propositions d'actions opérationnelles.

Les résultats du projet sont les suivants :

- la production d'un document synthétique pour chaque étude de cas présentant les données et analyses du cas (état de lieux des enjeux de l'intégration terre-mer pour le territoire et de la façon dont celle-ci est prise en charge localement) ainsi que les propositions d'actions élaborées lors de l'atelier.
- la production d'une analyse comparative des deux études de cas, tant sur les éléments de connaissances que sur les propositions d'actions.



Il convient, en lien avec la Région Bretagne, qu'une validation en Conseil d'école interne et en Conseil d'administration soit faite sur le projet.

Par ailleurs, afin de simplifier les démarches, il convient de proposer au Conseil d'administration que la directrice générale ait le pouvoir de signer tout document se rapportant à ce projet.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents ou représentés  
**OU**  
à ..... voix pour  
à ..... voix contre  
à ..... voix abstention

#### **Délibération n°5.1**

**Objet : Validation du projet TERMER et de délégation de pouvoir à la directrice générale afin de signer tout document se rapportant au projet**

Le Conseil d'école interne d'AGROCAMPUS OUEST au sein de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 12 novembre 2020, approuve, sur proposition de la Directrice, la validation du projet TERMER et de délégation de pouvoir à la directrice générale afin de signer tout document se rapportant au projet.

Fait à Angers, le 12 novembre 2020

**La Présidente du Conseil  
d'école interne**

**Madame Hélène GUIDO-HALPHEN**



La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.  
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

# Projet inter-GALPA :

## Identifier des outils d'intégration terre/mer au service des professionnels de la pêche et de l'aquaculture

Pays : Pays de Cornouaille

Fonds sollicités : Europe - DLAL FEAMP 2014 -2020

Axe : Projet de coopération

Fonctionnement/Investissement : Fonctionnement

### Identification du porteur de projet

<p><u>Nom porteur :</u></p>	<p>Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, École interne AGROCAMPUS OUEST</p>
<p><u>N° SIRET</u></p>	<p>130 026 222 00013</p>
<p><u>Forme juridique :</u> (Commune, Groupement de collectivités - EPCI, Association, établissement public consulaire, Autre - à préciser)</p>	<p>Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP)</p>
<p><u>Taille de l'entité</u> Nombre d'habitants (si collectivité) Appartenance à un groupe Nombre de salariés ou agents en ETP</p>	<p>Tranche 250 à 500 salariés</p>
<p>Montant du budget annuel en k€ (si collectivité publique) Chiffre d'affaire annuel en k€ (si demandeur privé) Total bilan annuel (si demandeur privé)</p>	<p>4 044 089 euros</p>
<p><i>Si Association</i> <u>Année de création :</u> <u>Secteur d'activité :</u> <u>Objet de l'association :</u> <u>Appartenance à des fédérations :</u> <u>Nombre d'adhérents :</u> <u>Nombre de bénévoles actifs :</u> <u>Nombre de salariés :</u> <u>Bilans et comptes de résultats des 3 dernières années joints :</u></p>	
<p><u>Représentant de la structure demandeuse :</u> <u>Nom :</u> <u>Prénom :</u> <u>Fonction</u> (Maire, Président...) :</p>	<p>CARNET LEBEURRIER Armelle Directrice d'AGROCAMPUS OUEST, école interne de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement</p>
<p><u>Représentant technique du projet (si différent):</u> <u>Nom :</u> <u>Prénom :</u> <u>Fonction :</u> <u>Courriel :</u></p>	<p>L Aidin Catherine Ingénieure des ponts, des eaux et des forêts catherine.laidin@agrocampus-ouest.fr</p>

Adresse :

65 rue de Saint-Brieuc CS84215

Téléphone : +33(0)2 23 48 50 00

Commune : 35042 Rennes Cedex

Courriel direction@agrocampus-ouest.fr

# Caractéristiques du projet

## 1- Éléments de contexte

---

Aujourd'hui encore, malgré une prise de conscience de l'importance d'une gestion intégrée des zones côtières au niveau international, européen ou national, la frontière entre terre et mer divise profondément la gestion du littoral. Chaque espace terrestre ou maritime dispose de ses propres gestionnaires, de ses propres outils juridiques et réglementaires, de ses politiques publiques, voire de ses références culturelles, posant ainsi la question de la gouvernance de ces territoires si particuliers. La relation entre terre et mer est appréhendée à travers différentes politiques, en particulier celles de l'aménagement du territoire, de la gestion de l'eau ou de la protection de l'environnement. Toutefois, leurs effets sur les activités maritimes ne sont pas toujours faciles à prendre en compte même si certains dispositifs intègrent clairement cette préoccupation, notamment les volets maritimes des schémas de cohérence territoriale (SCOT) ou les schémas de mise en valeur de la mer (SMVM). Inversement, si les élus et les techniciens des communes littorales s'impliquent dans l'élaboration de schémas de planification maritime, appréhender la complexité de cet espace peut demeurer un exercice difficile.

Pourtant, l'imbrication des espaces n'est plus à démontrer. Ainsi, le récent rapport de 2019 de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (dont le signe anglais est l'IBPES) met en évidence que les pollutions observées en mer proviennent à 80% des zones terrestres. Par ailleurs, les pressions en mer se font de plus en plus nombreuses face au développement de politiques industrielles en mer telles que les Énergies marines renouvelables, l'extraction de granulats... Ainsi, bien que se situant en mer, les activités de la pêche et de l'aquaculture sont directement concernées par les décisions prises à terre dans des domaines très divers tels que la planification des activités socio-économiques et l'urbanisme, la gestion des espaces naturels, les énergies renouvelables... L'intégration terre/mer est donc un enjeu central et comprend différentes dimensions : (1) une dimension spatiale de la terre vers la mer, (2) une coordination administrative et politique dans une logique « *bottum-up* », (3) une articulation entre usages et activités dépassant les approches sectorielles, (4) une dimension environnementale et enfin (5) une dimension temporelle (à court et long terme).

Face à ces enjeux multiples, la question de l'intégration terre-mer au sein de l'action publique locale des zones littorales revêt toute son importance. Cette perspective des sciences sociales appréhende tant les actions des institutions publiques, de l'État ou des collectivités territoriales, que celles des acteurs privés issus des entreprises et de la société civile. Elle rend compte ainsi de leurs activités conjointes, prises dans des interdépendances multiples et dans différents lieux de pouvoir. Précisons que cette approche considère les professionnels de la mer, pêcheurs et conchyliculteurs, ainsi que les organisations qui les représentent comme des acteurs de l'action publique locale au même titre que les institutions publiques. L'adoption de cette perspective nous permet alors de poser la question suivante : **comment améliorer la prise en compte des interactions « terre-mer » dans l'action publique locale en faveur du maintien des activités de la pêche et de l'aquaculture dans les espaces littoraux et maritimes ?**

Nous proposons de réaliser le projet **sur deux GALPA bretons**, territoires emblématiques des activités halieutiques : **la Cornouaille** occupant la première place nationale de la pêche fraîche française, **la Côte d'Émeraude – Rance – Baie du Mont Saint-Michel** investie tant dans les activités de la pêche que de la conchyliculture. Tous deux sont dotés de plusieurs SCOT, SAGE et zones Natura 2000 complexifiant ainsi l'organisation de l'action publique liée à l'aménagement et la planification territoire. Par ailleurs, ils sont tous deux déjà engagés dans différentes démarches ou études abordant les relations terre-mer à travers le déploiement des démarches GIZC, des approches territoriales européennes en faveur des territoires littoraux (Axe 4 du FEP puis aujourd'hui DLAL-FEAMP) ou la réalisation de diagnostic accès terre/mer. En s'inscrivant dans la prolongation de ces précédents travaux, notre projet global inter-GALPA se réalise sur deux territoires littoraux, avec une partie réalisée sur chaque GALPA et une autre constituée d'une analyse commune des résultats de chaque territoire.

## 2- Objectifs du projet - Améliorations attendues du service rendu

---

En engageant un projet inter-GALPA, le projet vise à :

- **fournir aux professionnels de la mer (pêcheurs et conchyliculteurs) et aux autorités locales**, d'une part **un panorama de l'action publique locale** traitant directement ou indirectement les relations entre terre et mer sur leur territoire et, d'autre part, **des éléments de comparaison avec d'autres territoires** (par une analyse croisée entre les deux GALPA et par le biais d'une revue de littérature). Ainsi, des points communs et des divergences, des expériences remarquables, des difficultés rencontrées et des pistes suivies seront mis en évidence ;
- **proposer des modes d'action** au sein de la gouvernance territoriale existante pour contribuer à une meilleure intégration des problématiques terre-mer et au renforcement des liens inter-filières. Deux dimensions seront appréhendées, l'articulation des différents outils de gestion et de la planification territoriale (SCOT, SAGE, Natura 2000) et le renforcement des compétences des acteurs de l'action publique locale. Ces modes d'action seront co-construits avec les acteurs locaux, dans le cadre de séminaires organisés sur chaque territoire.

## 3- Présentation résumée du projet

---

Ce projet inter-GALPA se déroulera autour de deux études de cas, l'une en Cornouaille, l'autre en Côte d'Emeraude-Rance-Baie du Mont-Saint-Michel.

Chaque étude de cas se composera **d'une phase de production de connaissances** autour des enjeux et outils de gestion et de planification territoriale (SCOT, SAGE, Natura 2000) traitant à différents niveaux des relations entre terre et mer **et d'une phase de mise en place d'ateliers de co-construction de méthodes d'accompagnement** en faveur d'une meilleure prise en compte de l'intégration terre-mer.

Ce projet inter-GALPA se nourrira des expériences d'autres territoires (par le biais d'une revue de littérature, mais aussi grâce à un séminaire d'études dans le bassin de Thau pour aller à la rencontre des acteurs et pour identifier l'historique de gestion et les difficultés rencontrées) et des analyses croisées entre les territoires impliqués (Cornouaille et Côte d'Emeraude-Rance-Baie du Mont-Saint-Michel).

### **A- La production de connaissances autour de l'utilisation des outils de gestion et de planification territoriale traitant de problématiques liées à l'intégration terre-mer :**

Cette phase reposera sur la réalisation d'un bilan de l'utilisation des outils d'aménagement et de planification territoriale au regard des problématiques terre/mer. Il ne s'agit pas d'appréhender les différents usages et les conflits dans les zones littorales, mais de comprendre comment l'action publique locale se saisit des outils à sa disposition pour traiter des relations entre terre et mer.

Cette phase s'appuiera sur une enquête qualitative. Elle prendra en compte les travaux déjà réalisés sur le territoire (types démarches GIZC, diagnostic inter-SCOT et construction de la candidature DLAL FEAMP, etc.). Elle se prolongera par l'analyse de l'utilisation des outils de gestion et de planification territoriale :

- planification territoriale et aménagement du territoire à partir du Schéma de cohérence territoriale (SCOT),
- planification de la gestion de l'eau à partir du Schéma aménagement de gestion des eaux (SAGE),
- gestion de l'environnement et de la biodiversité (zones Natura 2000).

L'étude comprendra :

- **Une analyse des enjeux des filières pêche et aquaculture** au regard de l'utilisation des outils de gestion et de la planification territoriale ;
- **Une analyse de l'utilisation des outils de gestion et de la planification territoriale** sur le territoire et de leurs effets sur les activités maritimes.

L'enquête qualitative s'organise autour d'une **analyse documentaire** et de la **conduite d'entretiens semi-directifs**.

L'**analyse documentaire** permettra de retracer la construction de la prise en charge de l'intégration terre-mer (selon quels arguments) et sa mise en place au sein de l'action publique (avec quels outils).

Les **entretiens semi-directifs** seront réalisés sur chaque territoire (+/- 25 par site) auprès des représentants de chaque catégorie d'acteurs de l'action publique (élu, techniciens, représentants de l'État, pêcheurs, conchyliculteurs, représentants des professionnels, associations...). Une attention particulière sera portée aux professionnels (conchyliculteurs, pêcheurs...) et à leurs organisations professionnelles pour repérer leurs attentes envers l'action publique locale afin de favoriser la pérennité et le succès de leurs activités maritimes.

Il s'agit de **collecter**, d'une part, **les connaissances et les pratiques** de l'ensemble des acteurs de l'action publique locale (représentants des collectivités territoriales et de l'État, techniciens et élus, associations, acteurs socio-économiques, etc.) sur les besoins des professionnels de la pêche et de l'aquaculture en matière d'intégration terre-mer, d'autre part **les expériences emblématiques** de leur territoire qui concourent ou freinent l'intégration terre-mer. Pour cela, pour chaque acteur, seront recensés les enjeux qu'il défend, les outils sur lesquels il s'appuie pour le faire, les besoins non traités en matière d'intégration terre/mer, les freins à l'intégration terre-mer au sein de l'action publique locale.

Le traitement des données sera effectué à partir d'**une double analyse** :

- Une **analyse des entretiens de chaque territoire** en suivant **une grille thématique** par types d'acteurs pour identifier les points d'accords et les points de débats ;
- Une **analyse croisée** à partir de tous les entretiens pour identifier les récurrences inter-territoires et inter-acteurs.

L'ensemble de ces analyses permettront de mettre en évidence **les fragilités et les points de vigilance** à explorer pour une meilleure prise en compte de l'intégration terre-mer au sein de l'action publique locale sur chaque territoire. Elles rendront compte également des **expériences emblématiques**, qui méritent d'être partagées au sein des communautés littorales et des professionnels de la pêche et de l'aquaculture.

## **B- La mise en place d'ateliers de co-construction dans chaque GALPA et entre les deux GALPA :**

Cette seconde phase permettra de mettre en commun les bilans de l'utilisation des outils de gestion et de la planification territoriale, dans une logique de partage des expériences, de mutualisation d'idées, d'outils et de méthodologies. Elle associera tant les professionnels de la pêche et de l'aquaculture que l'ensemble des acteurs de l'action publique locale (élus, techniciens, représentants socio-économiques, représentants associatifs...). Elle visera une construction collective des outils d'accompagnement des acteurs locaux pour engager une meilleure intégration terre-mer sur les territoires. Elle s'organisera à travers la mise en place de plusieurs ateliers :

- **un atelier inter-GALPA** : au démarrage du projet pour construire des références communes par le biais de visites de terrain. Cet atelier inter-GALPA sera délocalisé sur un territoire hors zone d'études pour enrichir les réflexions locales (l'étang de Thau fait partie des territoires repérés, mais le choix sera arrêté avec les acteurs intéressés de chaque GALPA en début de projet). Par la visite d'un territoire engagé de longue date dans la prise en compte des problématiques terre/mer, l'ensemble des participants pourra se saisir des difficultés rencontrées par le territoire visité et de la manière dont ils ont réussi à les contourner ;

- **un atelier dans chaque GALPA** : à la fin de l'analyse de chaque situation locale pour présenter les premiers résultats obtenus et engager le débat au niveau local pour hiérarchiser les enjeux territoriaux et les pistes d'actions méthodologiques qui seront développées dans un second temps ;
- **un atelier inter-GALPA** : à la fin du projet pour partager les résultats, les discuter, les consolider et co-construire des propositions de méthodes d'accompagnement en faveur d'une meilleure prise en compte de l'intégration terre-mer ;
- **une restitution des résultats** en Commission mer et littoral de chaque GALPA sera aussi organisée.

Le temps de travail sera réparti à parts égales entre les deux GALPA. Ainsi, la clé de répartition de 50% sera donc appliquée aux dépenses.

#### 4- Localisation

---

L'ensemble des territoires des deux GALPA, le Pays de Cornouaille, et le territoire Côte d'Emeraude-Rance-Baie du Mont-Saint-Michel.

#### 5- Indicateurs de résultat

---

- Nombre d'entretiens (25 minimum par territoire) ;
- Livrable : bilan de territoire par GALPA ; document synthétique de présentation des résultats et des propositions d'actions ;
- Nombre d'ateliers dans le GALPA (un dans chaque GALPA) et inter-GALPA (2) et nombre de participants à chaque atelier.

#### 6- Calendrier prévisionnel

---

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année): 01/2021

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année): 06/2022

Durée (en mois): 18 mois

## Présentation qualitative du projet

#### 7- Fondamentaux du DLAL FEAMP

---

**1 - Intérêt collectif** (*projet à usage collectif, impactant un groupe d'acteurs ou d'individus*) :

Le projet permettra d'améliorer la coopération entre les acteurs professionnels du secteur de la pêche et de l'aquaculture et les autres acteurs de l'action publique locale, en leur permettant de travailler ensemble et de comprendre leurs contraintes respectives. En outre, par la concertation, il permettra une meilleure compréhension des enjeux des différents acteurs littoraux et des utilisations des outils à leur disposition.

**2- Bénéficiaire collectif** (*action menée par le bénéficiaire au profit de ses adhérents ou mandants*) :

L'École interne AGROCAMPUS OUEST de l'Institut Agro sera le bénéficiaire du projet. À partir du travail de terrain effectué auprès de chaque GALPA, il permettra d'améliorer la coopération entre les acteurs de l'action publique locale (État et collectivités territoriales, entreprises, associations...) qui interviennent à des degrés divers en faveur de l'intégration terre/mer.

**3- Caractéristiques innovantes** (*conception de produit, de procédé ou de services nouveaux, modifiés ou améliorés à l'échelle de la Cornouaille / expérimentation ou prise de risque*) :

Le projet est innovant par son caractère coopératif et le regard croisé et multi-échelles qu'il permet, tant entre les espaces (terre et mer) qu'entre les acteurs qu'il implique (acteurs de la pêche et de l'aquaculture et acteurs économiques en zones littorales, acteurs publics et privés, élus et professionnels, acteurs socio-économiques et représentants de la société civile). Il permettra des échanges de bonnes pratiques et d'accompagner les territoires dans les utilisations des outils d'aménagement et de planification territoriale jouant un rôle dans la prise en charge de l'intégration terre-mer.

## **8-Association des professionnels de la filière**

---

**1- Association des professionnels de la filière halieutique au projet :**

Une première partie de l'enquête sera réalisée auprès des professionnels et des organisations professionnelles de la pêche et de l'aquaculture pour repérer leurs attentes envers les acteurs publics en charge de l'aménagement et de la planification territoriale afin de favoriser la pérennité et le succès de leurs activités maritimes.

## **9-Accès public aux résultats de l'opération**

---

**1- Accès public aux résultats de l'opération :**

Les résultats seront présentés et diffusés à travers divers canaux complémentaires. Tout d'abord, ils seront présentés et débattus afin de les valider collectivement et de les renforcer lors des ateliers sur chaque GALPA (partage du bilan des utilisations des outils d'aménagement et de planification territoriale au regard des enjeux de l'intégration terre-mer), mais aussi lors de l'atelier inter-GALPA (partage des expériences emblématiques, diffusion de bonnes pratiques, propositions de formation et de concertation...). Ainsi, les personnes qui auront participé à l'étude participeront à l'élaboration des résultats.

Ensuite, les résultats donneront lieu à la production de documents synthétiques à destination des professionnels de la pêche et de l'aquaculture, des organisations professionnelles et des acteurs de l'action publique locale.

Chaque GALPA disposera d'un bilan des utilisations des instruments d'action publique locale de l'aménagement et de la planification territoriale au regard des enjeux de l'intégration terre-mer.

L'analyse de chaque GALPA puis entre les deux GALPA donnera lieu à la rédaction d'un guide méthodologique pour favoriser l'intégration terre-mer dans l'action publique locale. Ce guide présentera les fragilités à prendre en compte, les points d'appui possibles, les expériences emblématiques des territoires des GALPA ou d'autres territoires.

L'ensemble des documents produits seront mis en ligne sur le site internet du Pôle halieutique, mer et littoral d'AGROCAMPUS OUEST et publicisés sur les réseaux sociaux professionnels.

Les résultats de l'étude seront également présentés en Commission Mer et littoral de chaque GALPA.

## **10- Impact sur le territoire et sur l'emploi**

---

**1 - Impact sur l'emploi (création ou pérennisation d'emplois, emploi de publics fragilisés, conditions de travail) :**

Par une meilleure prise en compte des besoins des professionnels, le projet s'inscrit dans une démarche de pérennisation des activités de la pêche et de l'aquaculture et donc des emplois liés.

## **2- Pérennité du modèle économique** (*adéquation coûts et objectifs, réflexion sur le modèle économique, anticipation de « l'après » aides européennes*) : ...

En s'intéressant aux utilisations des outils d'aménagement et de planification territoriale en faveur de l'intégration terre-mer, le projet inter-GALPA vise le maintien et la pérennisation des activités de la pêche et de l'aquaculture dans les territoires littoraux. Notamment en veillant à une meilleure prise en compte des besoins des activités professionnelles dans l'action publique locale, il contribue au soutien d'activités économiques essentielles à ces territoires.

## **3- Impact environnemental** (*protection de la ressource/ du milieu, transition écologique & énergétique*):

Ce projet, à travers la question qu'il pose (l'intégration terre-mer) et à laquelle il apportera quelques propositions de réponses opérationnelles, permettra de favoriser une meilleure protection de la ressource et des milieux littoraux et marins.

## **4- Égalité femme/homme**

Lors de sa collecte de données tant à partir de la littérature grise que des entretiens réalisés, le projet inter-GALPA s'attachera à adopter une perspective sociologique qui prendra en compte la diversité des acteurs, tant du point de vue du genre, de l'âge, de l'activité professionnelle, de la situation géographique et de toute autre variable pertinente.

## **5- Caractère fédérateur, qualité du partenariat - démarches collectives** (*complémentarités ou synergies avec des réseaux ou des initiatives existantes*): ...

Ce projet inter-GALPA permettra la construction d'un vocabulaire et d'une compréhension de l'intégration terre-mer, tout en encourageant les échanges de bonnes pratiques. Pour y parvenir, il s'appuiera sur les réseaux constitués par les GALPA ou ceux déjà existants tels que le réseau Melglaz, l'association des élus du littoral ou celui constitué par les partenaires du Pôle halieutique, mer et littoral d'AGROCAMPUS OUEST.

## **Présentation financière**

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :                    oui

Assujettissement à la TVA :                oui



## 1- Dépenses prévisionnelles

---

<u>Nature des dépenses</u>	<u>Montant (€)</u>
Frais salariaux liés à la coordination scientifique et à la gestion de projet	35 000
Frais salariaux liés à la mise en œuvre du projet (collecte de données, analyse, organisation des ateliers...)	79 000
Déplacement et hébergement	17 700
Organisation ateliers	9 000
Edition de documents	6 000
Frais administration et fonctionnement	17 100
<b><u>TOTAL des dépenses prévues HT</u></b>	<b>163 800</b>

## 2- Recettes prévisionnelles

<u>Nature des recettes</u>	<u>Montant (€)</u>
Nature de la recette générée directement par le projet	
Financiers publics sollicités	
Région	
<i>Région Bretagne</i>	65 520
Europe - FEAMP (DLAL)	
<i>Europe - FEAMP - DLAL GALPA Pays de Cornouaille (Bretagne)</i>	32 760
<i>Europe - FEAMP - DLAL GALPA Côte d'Emeraude Rance et Baie du Mont-Saint-Michel (Bretagne)</i>	32 760
Financiers privés	0
Autofinancement	0
Institut Agro -AGROCAMPUS OUEST	32 760
<b><u>TOTAL des recettes prévisionnelles</u></b>	<b>163 800</b>

Précisions ou commentaires éventuels sur la présentation financière du projet :

## Décision / avis de la Commission Mer et Littoral (CML)

Date de la CML :

Pour :

Avis / Décision :

Fonds mobilisés :

Montant :

Montant :

Montant :

Montant :

### 1- Motivations / Commentaires

---

### 2- Réserves à lever

---

Éléments à démontrer dans le cadre de la constitution du dossier de demande de subvention

**Conseil d'école interne**  
**Séance du 12 novembre 2020**

**Délibération n°5.2**

Le 12 novembre 2020, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, à Angers.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de présents : 19

Membres représentés (procuration) 25

Quorum : 13

**Point 5 – Formation Recherche**

**Délibération 5.2 – Commission de déontologie Bretagne – Pays de la Loire pour la mobilité public - privé**

**Rapport d'opportunité :**

19 établissements des régions Bretagne et Pays de Loire ont décidé de se réunir pour mettre en place une commission de déontologie bi-régionale pour la mobilité public-privé. Cette commission aura pour vocation d'émettre un avis au sujet des dispositifs suivants concernant les personnels de recherche et prévus par le code de la recherche.

Premièrement, cela concerne la participation en qualité de dirigeant ou d'associé à la création d'entreprise, dont l'objet est d'assurer la valorisation de leurs travaux de recherche (article L531-1 à L531-5 du code de la recherche).

Deuxièmement, le concours scientifique auprès d'une entreprise existante est également concerné, avec ou sans participation du personnel de recherche au capital de l'entreprise, dont l'objet est d'assurer la valorisation de leurs travaux de recherche (article L531-8 à L531-9 du code de la recherche).

Troisièmement, le dispositif inclut la participation à titre personnel aux organes de direction d'une société commerciale afin de favoriser la diffusion des résultats de la recherche.

La saisine des établissements et de la SATT est réalisée par les enseignants-chercheurs intéressés par les dispositifs précédemment mentionnés. Les dossiers sont transmis aux établissements et à la commission de déontologie. Les dossiers sont ensuite évalués par la commission qui est constituée de 12 membres et dont le rythme de réunion est mensuel. Un avis favorable est émis si deux tiers des votes positifs sont réunis. La décision finale revient au chef d'établissement.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents ou représentés  
**OU**  
à 24 voix pour  
à ..... voix contre  
à 1 voix abstention

**Délibération n°5.2**

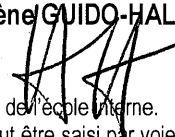
**Objet : Commission de déontologie Bretagne – Pays de la Loire pour la mobilité public - privé**

Le Conseil d'école interne d'AGROCAMPUS OUEST au sein de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 12 novembre 2020, approuve la création de la commission de déontologie Bretagne-Pays de La Loire, la participation de l'établissement ainsi le fait que l'établissement confie ses dossiers de concours scientifique, pour les personnels exerçant effectivement au sein de l'école interne, pour avis à cette commission (articles L531-1 à L531-5 et L531-8 à L531-9 du code de la recherche).

Fait à Angers, le 12 novembre 2020

**La Présidente du Conseil  
d'école interne**

**Madame Hélène GUIDO-HALPHEN**



La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.  
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



OUEST  
VALORISATION  
Ressources d'innovation

## Commission de déontologie Bretagne - Pays de la Loire pour la mobilité public - privé

October 2020

SATT – Société d'Accélération du Transfert de Technologie

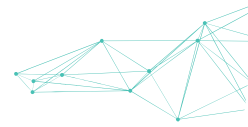


# Commission de déontologie Bretagne - Pays de la Loire pour la mobilité public-privé

## Une initiative unique de 19 établissements de l'Ouest



# Champ d'intervention



## 1. Dispositifs code de la recherche pour les personnels de recherche :

- ✓ Participation en **qualité de dirigeant ou d'associé** à la création d'entreprise, dont l'objet est d'assurer la valorisation de leurs travaux de recherche (article L531-1 à L531-5)
- ✓ **Concours scientifique** auprès d'une entreprise existante, **avec ou sans participation du personnel** de recherche au capital de l'entreprise, dont l'objet est d'assurer la valorisation de leurs travaux de recherche (article L 531-8 et L531-9)
- ✓ **Participation à titre personnel aux organes de direction** d'une société commerciale afin de favoriser la diffusion des résultats de la recherche

## 2. Dispositif CIMEC : mobilité des chercheurs en entreprise, future Loi de programmation pluriannuelle de la recherche



# Composition



## 12 membres

Rennes  
3 membres

Nantes  
3 membres

Brest-Lorient-  
Vannes  
3 membres

Angers-Le  
Mans  
3 membres

### SATT Ouest Valorisation

invitée permanente,  
sans droit de vote

## Fonctions représentées

- VP Recherche & valorisation & Innovation
- Référent déontologue
- Représentant direction innovation & partenariats
- Représentant Ressources Humaines
- Une expertise « santé » permanente

## Chaque campus désigne

- 3 titulaires
- 3 suppléants

## Les membres désignent

- Un Président



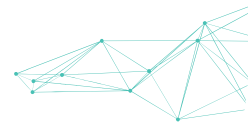


## Mise en œuvre

---



# Calendrier 2020-2021 & modalités...



## Réunion mensuelle

### 2020 :

- Mercredi 4 novembre après-midi
- Mercredi 9 décembre après-midi

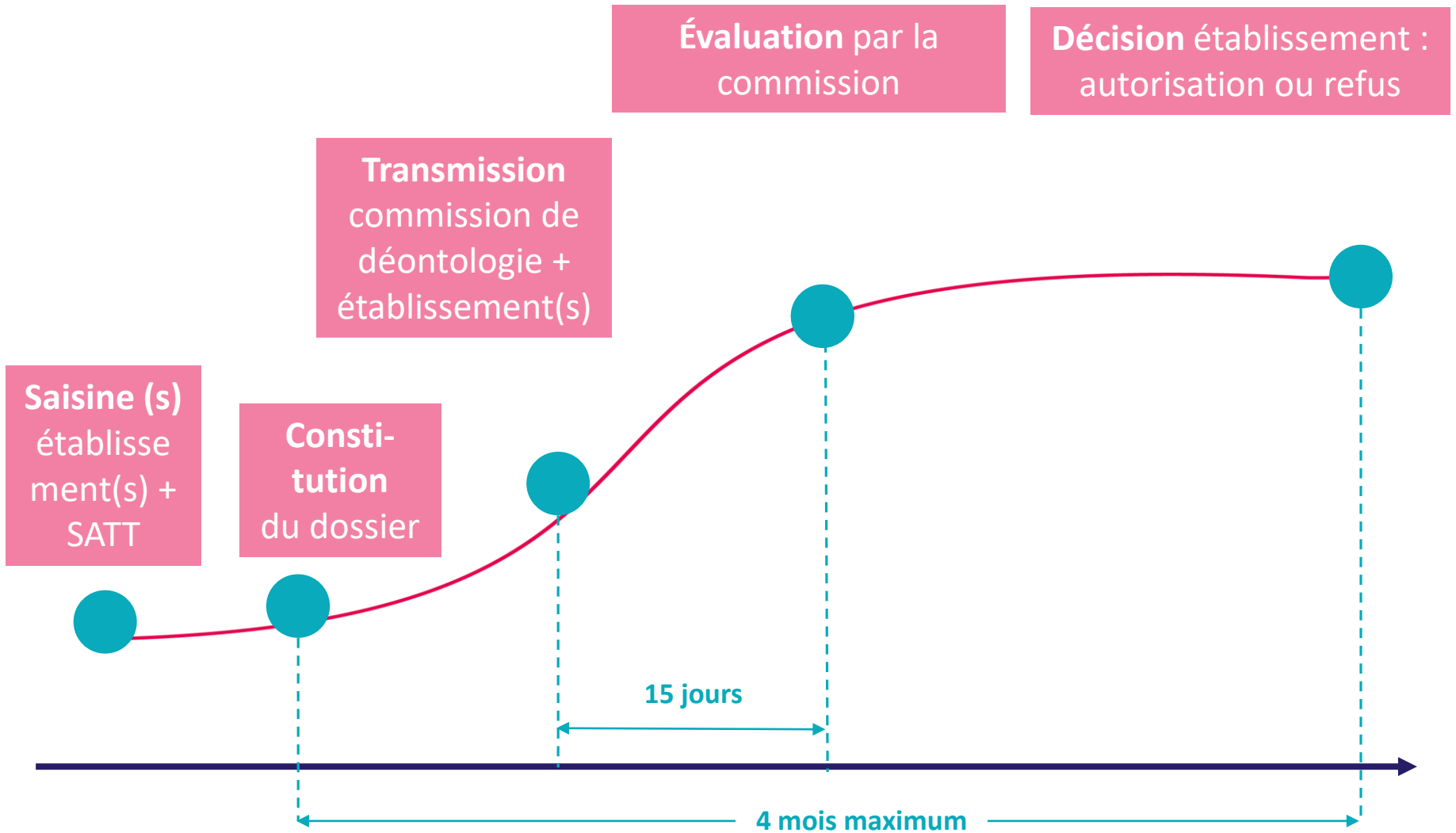
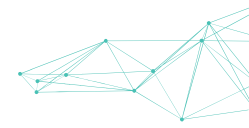
### 2021 : tous les 2e vendredi après-midi du mois

- |              |                |
|--------------|----------------|
| • 8 janvier  | • 9 juillet    |
| • 12 février | • 13 août      |
| • 12 mars    | • 10 septembre |
| • 9 avril    | • 8 octobre    |
| • 14 mai     | • 12 novembre  |
| • 11 juin    | • 10 décembre  |

- **Présentiel et/ou Teams**
- **Organisation et compte-rendu par le secrétaire de la commission**



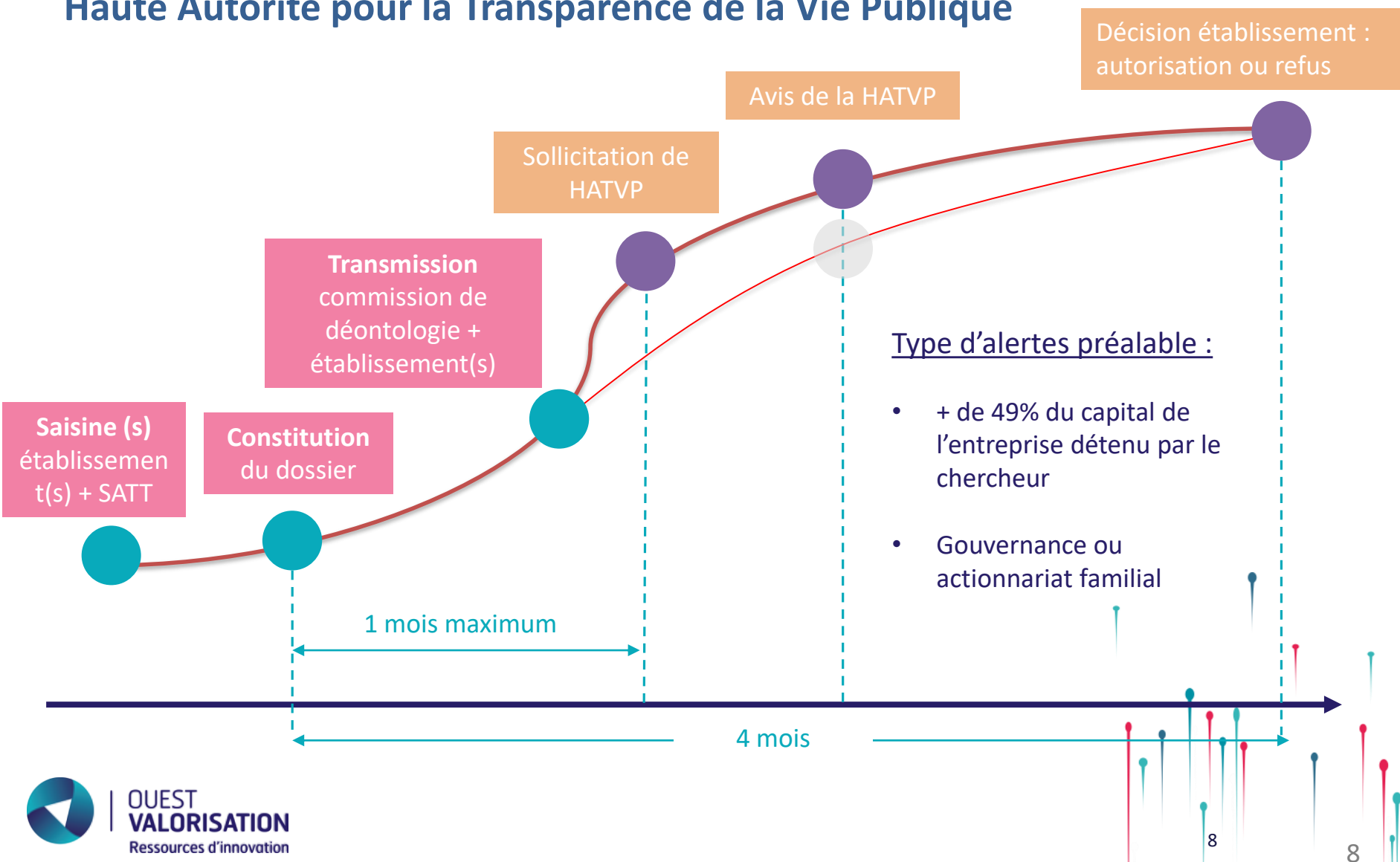
# Procédure Générale



# Procédure dérogatoire, saisine de la HATVP

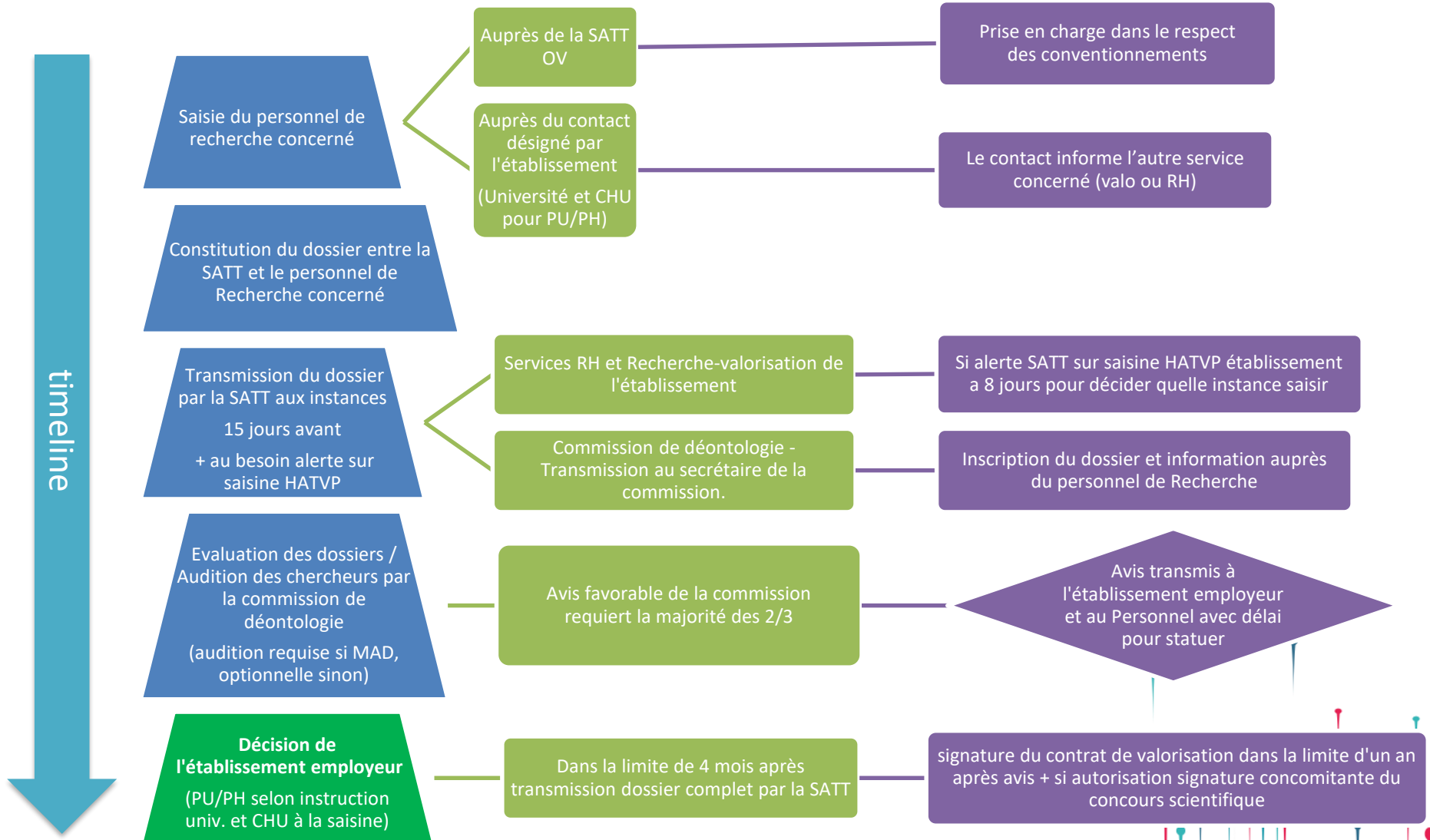


Il est possible de saisir la  
**Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique**



# Pour aller plus loin

## Procédure détaillée du dossier de concours scientifique



# Décision : Motifs de refus d'autorisation de concours scientifique

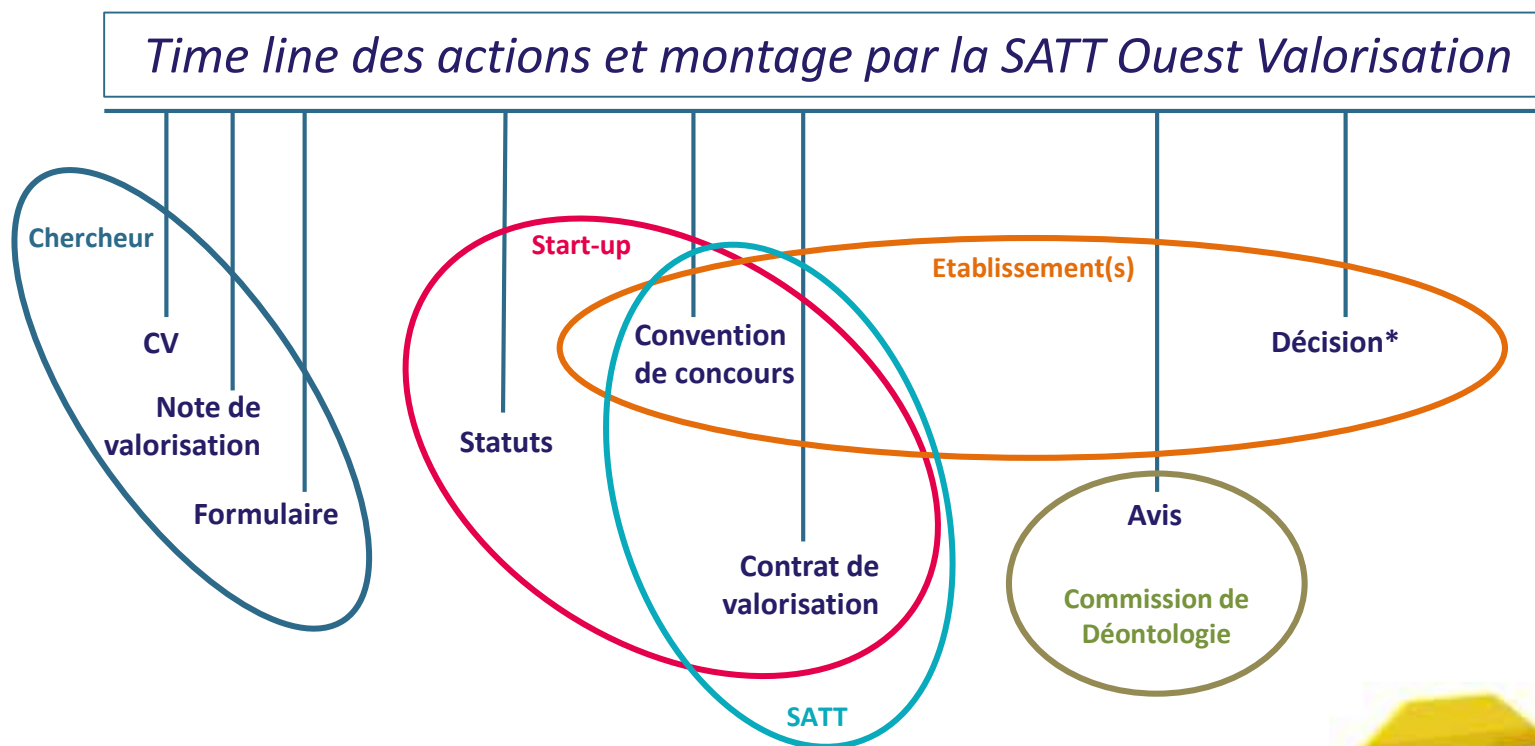
## Article L531-14 du code de la recherche



- ✓ **préjudiciable** au fonctionnement normal du service public ;
- ✓ **atteinte** à la dignité de ces fonctions ou risque de **compromettre** ou **mettre en cause** l'indépendance ou la neutralité du service ;
- ✓ **atteinte aux intérêts** matériels et moraux du service public de la recherche ou à **remettre en cause** les conditions d'exercice de la mission d'expertise

# Pièces constitutives du dossier de valorisation

8 documents : 6 documents constitutifs, 1 avis, 1 décision



**Décision\*** :

- pour les PUPH
- 1 seul établissement décideur, identifié à la saisine,
- établissement et université tous deux signataires,
- copie aux tutelles.



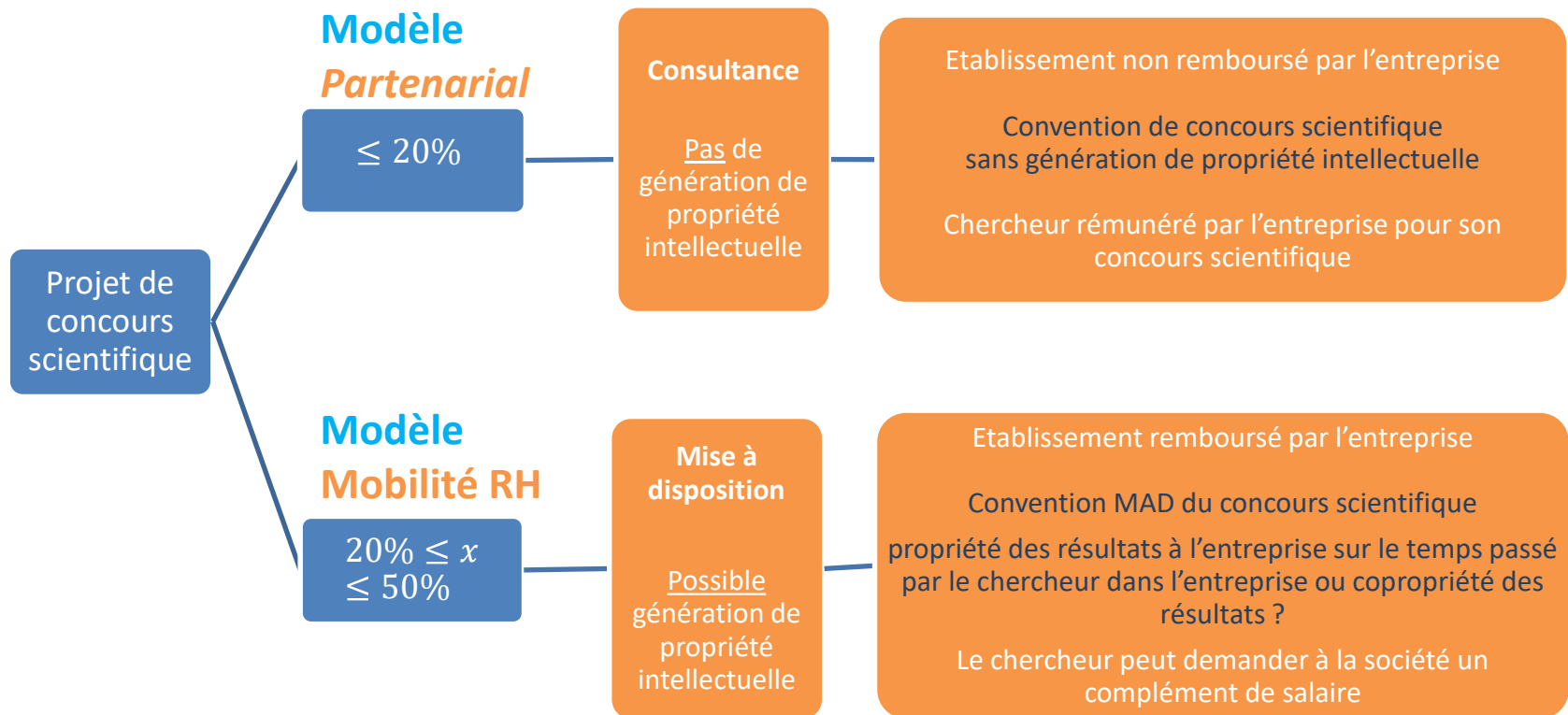




Les modèles de  
concours scientifiques



# Deux modèles de concours scientifiques : modalités



# Contrats de partenariat à traiter en marge du concours scientifique

## Modèle Partenarial

Consultance  
Pas de génération de propriété intellectuelle

S'il est envisagé de la génération de propriété intellectuelle, mise en place d'un accord de collaboration pour la traiter

## Modèle Mobilité RH

Mise à disposition  
génération de propriété intellectuelle ?

Préconisation de mettre en place un accord-cadre pour gérer les relations entre le laboratoire et l'entreprise qui dépasseraient le cadre de la MAD du chercheur

Suivez-nous :



[www.ouest-valorisation.fr](http://www.ouest-valorisation.fr)

Contactez-nous :

+33 (0)2 99 87 56 01

[info@ouest-valorisation.fr](mailto:info@ouest-valorisation.fr)



LE GRAND PLAN  
D'INVESTISSEMENT



**Conseil d'école interne**  
**Séance du 12 novembre 2020**

**Délibération n°6.3**

Le 12 novembre 2020, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, à Angers.

Nombre de membres en exercice **28**

Nombre de présents **21**

Membres représentés (procuration) **27**

Quorum : **14**

**Point 6 – Questions budgétaires**

**Délibération 6.3 – Budget rectificatif n°1-2020 - Fondation AGROCAMPUS OUEST**

**Dépenses de fonctionnement revues à la baisse/ BI 2020 (-27 %)**

DEPENSES (AE = CP)		BI 2020	BR 2020
<b>Partenaires</b>	<b>Nom du projet</b>	<b>104 321.70</b>	<b>77 500.00</b>
Crédit Agricole	Entreprises et économie agricole	421.70	0.00
Club des Trente	FICT	12 500.00	8 500.00
Evolution	Génomique et monitoring	15 000.00	0.00
Grimaud Evolution	Futurs d'élevage	20 000.00	18 000.00
ID VERDE	Matériaux innovants et entr. du paysage	5 400.00	0.00
Bigard	Innovations managériales	15 000.00	15 000.00
Agromousquetaires	Mieux produire pour mieux manger – de l'agriculteur au consommateur	36 000.00	36 000.00
Lactalis	Performance industrielle de l'usine de demain		
Bba Milk Valley	Innovation collaborative au service des métiers du lait		
<b>REVERSEMENT INTERESSEMENT DONS ANCIENS ETUDIANTS</b>	<b>HORS OPERATION</b>	<b>1 000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>ACTIVITES SUR DON AGRENA</b>	<b>HORS OPERATION</b>	<b>17 500.00</b>	<b>12 500.00</b>
	Externalisation appels dons anciens étudiants	2 500.00	2 500.00
	Frais de fonctionnement Fondation	15 000.00	10 000.00
<b>Total des dépenses</b>		<b>122 821.70</b>	<b>90 000</b>

**Recettes de fonctionnement revues légèrement à la baisse/ BI 2020 (-0.005 %)**

RECETTES		BI 2020	BR 2020
<b>DOTATIONS INITIALES FONDATEURS</b>			
Dotation Initiale Lactalis			
Dotation Initiale Bba Milk Valley			
<b>FONDATEURS – Chaires</b>			
Club des Trente	FICT	7 000.00	3 500.00
Grimaud-Evolution	Futurs d'élevage	10 000.00	20 000.00
Bigard	Innovations managériales	15 000.00	15 000.00
Agromousquetaires	Mieux produire pour mieux manger – de l'agriculteur au consommateur	40 000.00	40 000.00
Lactalis	Performance industrielle de l'usine de demain		
Bba Milk Valley	Innovation collaborative au service des métiers du lait		
<b>DONATEURS HORS FONDATEURS</b>			
ID VERDE	Matériaux innovants et entr. du paysage	6 000.00	0.00
Appels dons anciens étudiants		5 000.00	5 000.00
Provision technique		7 000.00	6 000.00
<b>Total des recettes</b>		<b>90 000.00</b>	<b>89 500.00</b>

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents ou représentés  
**OU**  
à 21 voix pour  
à ..... voix contre  
à 6 voix abstention

**Délibération n°6.3**

**Objet : Budget rectificatif n°1-2020 – Fondation AGROCAMPUS OUEST**

Le Conseil d'école interne d'AGROCAMPUS OUEST au sein de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 12 novembre 2020, approuve, sur proposition de la Directrice, le budget rectificatif n°1-2020 – Fondation AGROCAMPUS OUEST tel qu'il leur a été transmis.

Fait à Angers, le 12 novembre 2020

**La Présidente du Conseil  
d'école interne**

**Madame Hélène GUIDO-HALPHEN**



La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.  
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Conseil d'école interne**  
**Séance du 12 novembre 2020**

**Délibération n°6.4**

Le 12 novembre 2020, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, à Angers.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de présents : 21

Membres représentés (procuration) : 27

Quorum : 14

**Point 6 – Questions budgétaires**

**Délibération 6.4 – Budget initial 2021 - Fondation AGROCAMPUS OUEST**

DEPENSES (AE = CP)		BI 2020	BR 2020	BI 2021
Partenaires	Nom du projet	104 321.70	77 500.00	296 100.00
Crédit Agricole	Entreprises et économie agricole	421.70	0.00	0.00
Club des Trente	FICT	12 500.00	8 500.00	3 500.00
Evolution	Génomique et monitoring	15 000.00	0.00	15 000.00
Grimaud Evolution	Futurs d'élevage	20 000.00	18 000.00	18 000.00
ID VERDE	Matériaux innovants et entr. du paysage	5 400.00	0.00	0.00
Bigard	Innovations managériales	15 000.00	15 000.00	0.00
Agromousquetaires	Mieux produire pour mieux manger – de l'agriculteur au consommateur	36 000.00	36 000.00	176 000.00
Lactalis	Performance industrielle de l'usine de demain			69 100.00
Bba Milk Valley	Innovation collaborative au service des métiers du lait			14 500.00
REVERSEMENT INTERESSEMENT DONS ANCIENS ETUDIANTS	HORS OPERATION	1 000.00	0.00	0.00
ACTIVITES SUR DON AGRENA	HORS OPERATION	17 500.00	12 500.00	12 500.00
	Externalisation appels dons anciens étudiants	2 500.00	2 500.00	2 500.00
	Frais de fonctionnement Fondation	15 000.00	10 000.00	10 000.00
<b>Total des dépenses</b>		<b>122 821.70</b>	<b>90 000</b>	<b>308 600.00</b>

RECETTES		BI 2020	BR 2020	BI 2021
<b>DOTATIONS INITIALES FONDATEURS</b>				
Dotation Initiale Lactalis				2 000.00
Dotation Initiale Bba Milk Valley				2 000.00
<b>FONDATEURS - Chaires</b>				
Club des Trente	FICT	7 000.00	3 500.00	3 500.00
Grimaud-Evolution	Futurs d'élevage	10 000.00	20 000.00	20 000.00
Bigard	Innovations managériales	15 000.00	15 000.00	0.00
Agromousquetaires	Mieux produire pour mieux manger - de l'agriculteur au consommateur	40 000.00	40 000.00	196 530.00
Lactalis	Performance industrielle de l'usine de demain			76 010.00
Bba Milk Valley	Innovation collaborative au service des métiers du lait			15 950.00
<b>DONATEURS HORS FONDATEURS</b>				
ID VERDE	Matériaux innovants et entr. du paysage	6 000.00	0.00	0.00
Appels dons anciens étudiants		5 000.00	5 000.00	0.00
Provision technique		7 000.00	6 000.00	5 000.00
<b>Total des recettes</b>		<b>90 000.00</b>	<b>89 500.00</b>	<b>320 990.00</b>

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés  
OU  
à 19 voix pour  
à ..... voix contre  
à 8 voix abstention

#### Délibération n°6.

#### Objet : Budget initial 2021 – Fondation AGROCAMPUS OUEST

Le Conseil d'école interne d'AGROCAMPUS OUEST au sein de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 12 novembre 2020, approuve, sur proposition de la Directrice, le budget initial 2021– Fondation AGROCAMPUS OUEST tel qu'il leur a été transmis.

Fait à Angers, le 12 novembre 2020

La Présidente du Conseil  
d'école interne

Madame Hélène GUIDO-HALPHEN



La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.  
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**Conseil d'école interne**  
**Séance du 12 novembre 2020**

**Délibération n°6.5.1**

Le 12 novembre 2020, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, à Angers.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de présents : 21

Membres représentés (procuration) : 27

Quorum : 14

**Point 6 – Questions budgétaires**

**Délibération 6.5.1 – Subventions de fonctionnement aux associations étudiantes 2020 – 2021**

**Rapport d'opportunité :**

Le Conseil d'école interne réuni le 12 novembre 2020, sur proposition de la Directrice approuve les montants des subventions de fonctionnement consentis aux associations étudiantes œuvrant au sein d'AGROCAMPUS OUEST, au titre de l'année 2020 – 2021 tels qu'indiqués ci-dessous :

DOMAINES	ASSOCIATIONS	MONTANTS
ARTSISTIQUE	AGROCK (Rennes)	900
CULTUREL	Ruée vers l'orge (Rennes)	250
	BDA bureau des associations (Rennes)	5000
	BDE bureau des étudiants (Angers)	8500
	BDE bureau des étudiants (Rennes)	1000
CULTUREL et FESTIF	MAO (Angers)	2000
ENVIRONNEMENT	ADDAO (Rennes)	1000
EVENEMENTIEL	FEZ-NOZ de l'AGRO (Rennes)	900
	GALA de l'AGRO (Rennes)	900
PROFESSIONNEL	MELTING PAYSAGE (Angers)	1500
	CULTURE HORTI (Angers)	1000
	EXPO FLO (Angers)	2500
	VERT'TIGE (Angers)	500
	VEGEPROJET (Angers)	500
	ISOGONE (Rennes)	600
	AGROCAMPUS SERVICES (Rennes)	0
SOLIDAIRE	ACJE (Rennes)	250
	Agross Actions Santé (Rennes)	300
SPORTIF	ISF Ingenieurs sans frontières (Rennes)	400
	AS Association Sportive (Angers)	1500
	AGRONAUTIC (Rennes)	900
	Agross'boule de neige (Rennes)	700
	AGR'RAID (Rennes)	900
	BDS bureau des sports (Rennes)	2000
<b>TOTAL</b>		<b>34000</b>

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents ou représentés  
**OU**  
à ..... voix pour  
à ..... voix contre  
à ..... voix abstention

**Délibération n°6.5.1**

**Objet : Subventions de fonctionnement aux associations étudiantes 2020 – 2021**

Le Conseil d'école interne réuni le 12 novembre 2020, sur proposition de la Directrice approuve les montants des subventions de fonctionnement consentis aux associations étudiantes œuvrant au sein d'AGROCAMPUS OUEST, au titre de l'année 2020 – 2021 tels qu'indiqués ci-dessus.

Fait à Angers, le 12 novembre 2020

**La Présidente du Conseil  
d'école interne**

**Madame Hélène GUIDO-HALPHEN**



La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.  
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Conseil d'école interne**  
**Séance du 12 novembre 2020**

**Délibération n°6.5.2**

Le 12 novembre 2020, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, à Angers.

Nombre de membres en exercice **28**

Nombre de présents : **21**

Membres représentés (procuration) : **21**

Quorum : **14**

**Point 6 – Questions budgétaires**

**Délibération 6.5.2 – Bilan et programmation de l'utilisation de la CVEC**

**Rapport d'opportunité :**

- La loi n°2018-166 du 8 mars 2018 pour l'orientation et la réussite des étudiants
- Le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation
- La circulaire n° 2019-029 sur la programmation et le suivi des actions CVEC
- L'annexe à la circulaire sur la programmation et le suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) présentant les orientations prioritaires fixées par le MESRI

La Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est instituée par la loi « Orientation et réussite des étudiants ». Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'en acquitter (90 € en 2018-2019) auprès du CROUS en tant qu'organe collecteur (les étudiants boursiers et assimilés en sont exonérés). La CVEC contribue à l'amélioration des conditions de vie et d'étude, et à la dynamisation de la vie de campus. Pour l'année universitaire 2019-2020, les recettes liées à la CVEC s'élèvent à 41.171,82 €, calculées sur la base d'un effectif déclaré de 1365 étudiants (478 Angers et 887 Rennes) et d'un montant de reversement de 30,16 € par étudiant.

Au sein de l'établissement, une commission CVEC est instituée chaque année, composée de représentants des étudiants élus du CA et du CEVE et présidée par le Directeur de la DFVE. Cette commission a pour objet de recenser et de valider les projets pouvant bénéficier du financement CVEC, au regard des cinq domaines prioritaires définis par le MESRI : Prévention Santé – Pratique sportive – Amélioration accueil – Ouverture artistique et culturelle – DDRS.

Les propositions arrêtées par la commission CVEC sont ensuite soumises à l'avis du CEVE.

Les actions menées (prévues et/ou réalisées) au cours de cette deuxième année d'exercice au titre de la CVEC ont privilégié les domaines suivants :

- Prévention – Santé : sensibilisation aux conduites à risques dans le cadre de la semaine d'intégration (Intervention d'Acthéâtre Le Miroir aux gens) et achat d'un éthylotest.
- Pratique sportive : achat de matériels
- Ouverture artistique et culturelle : achat d'instruments de musique, réfection complète d'un piano et organisation d'un concours littéraire.

Le montant global de la cotisation d'AGROCAMPUS OUEST à la médecine préventive s'élève en 2019 -2020 à 23798 €.

Le produit de la CVEC peut être consommé sur plusieurs années.

L'utilisation du reversement de la contribution de vie étudiante et de campus par le CROUS à l'établissement pour un montant global de 41171.82 € au titre de l'année 2019-2020 (30,16 € / étudiant), au prorata du nombre d'étudiants inscrits dans chaque campus :

- Angers : 478 étudiants : 14417.67 € (35 %)
- Rennes : 887 étudiants : 35759.15 € (65 %)

Et selon la répartition suivante pour les actions réalisées au titre de l'année civile 2019 :

Domaines	Rennes	Angers	Total
Prévention Santé	1625.44 €	1321.00 €	2946.44 €
Pratique sportive	405.00 €	470.00 €	875.00 €
Amélioration accueil			
Ouverture artistique Et culturelle	450.00 €	1150.00 €	1600 €
DDRS			
Médecine préventive	13476.00 €	10322.00 €	24268.00 €
<b>Total actions 2019</b>	<b>15956.44 €</b>	<b>13263.00 €</b>	<b>29219.44 €</b>
Produit 2019 - 2020	14417.67 €	26754.15 €	41171.82€
Reliquat 2018 - 2019	34822.09 €	19157.91 €	53980.03 €
<b>Total CVEC disponible</b>	<b>49239.76 €</b>	<b>45912.06 €</b>	<b>95151.82 €</b>
Solde 2019 - 2020	33283.32 €	32649.06 €	65932.38 €

Il est également proposé au Conseil d'école interne les orientations prioritaires ainsi que la programmation d'actions et de projets pour l'utilisation de la CVEC au titre de l'année 2020 – 2021 suivantes :

#### **Article 1 : les orientations de financement**

Les cinq orientations prioritaires d'AGROCAMPUS OUEST pour les actions financées par le produit de la CVEC sont :

- Contribuer à la santé, à la prévention des risques et au bien-être des étudiants
- Faciliter l'accès à une pratique sportive variée
- Faciliter l'ouverture artistique et culturelle
- Contribuer à l'amélioration de l'accueil des étudiants
- Encourager les initiatives s'inscrivant dans une démarche de développement durable et responsabilité sociétale

Par ailleurs, ces actions doivent s'inscrire dans une démarche pérenne et concerner le plus grand nombre d'étudiants. Les actions de prévention s'inscriront quant à elles dans la démarche Cpas1Option dans laquelle AGROCAMPUS OUEST et les bureaux des élèves sont engagés depuis 2016.

#### **Article 2 : la programmation proposée par la commission CVEC réunie le 03 novembre 2020**

Voir annexe.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents ou représentés  
**OU**  
à ..... voix pour  
à ..... voix contre  
à ..... voix abstention

**Délibération n°6.5.2**

**Objet : Bilan et programmation de l'utilisation de la CVEC**

Le Conseil d'école interne d'AGROCAMPUS OUEST au sein de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 12 novembre 2020, approuve, sur proposition de la Directrice, l'utilisation du reversement de CVEC contribution de vie étudiante et de campus au titre de l'année 2019 – 2020 et la programmation de l'utilisation de la CVEC contribution de vie étudiante et de campus, au titre de l'année 2020 – 2021.

Fait à Angers, le 12 novembre 2020

**La Présidente du Conseil  
d'école interne**

**Madame Hélène GUIDO-HALPHEN**



La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.  
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## ANNEXE :

DOMAINES	ASSOCIATIONS	CVEC
ARTSISTIQUE	AGROCK (Rennes)	800 €
CULTUREL	Ruée vers l'orge (Rennes)	0 €
	BDA bureau des associations (Rennes)	2000 €
	BDE bureau des étudiants (Angers)	1550 €
	BDE bureau des étudiants (Rennes)	9000 €
ENVIRONNEMENT	ADDAO (Rennes)	1000 €
EVENEMENTIEL	FEZ-NOZ de l'AGRO (Rennes)	1000 €
	GALA de l'AGRO (Rennes)	0 €
PROFESSIONNEL	MELTING PAYSAGE (Angers)	0 €
	CULTURE HORTI (Angers)	1000 €
	EXPO FLO (Angers)	800 €
	VERT'TIGE (Angers)	0 €
	VEGEPROJET (Angers)	0 €
	ISOGONE (Rennes)	0 €
	AGROCAMPUS SERVICES (Rennes)	0 €
	ACJE (Rennes)	0 €
SOLIDAIRE	Agross Actions Santé (Rennes)	400 €
	ISF Ingenieurs sans frontières (Rennes)	0 €
SPORTIF	AS Association Sportive (Angers)	2000 €
	AGRONAUTIC (Rennes)	3000 €
	Agross'boule de neige (Rennes)	1500 €
	AGR'RAID (Rennes)	0 €
	BDS bureau des sports (Rennes)	1800 €
<b>TOTAL</b>		<b>25850 €</b>

CVEC 2020 - 2021	Total	ANGERS	RENNES
Effectifs	1469	511	958
Montant estimé CVEC 2020/2021 (38 € / étudiant cf 2019 – 2020)	51771 €	18622 €	33149 €
Reliquat 2019 / 2020	65932,38 €	32649,06 €	33283,32 €
CVEC disponible 2020 / 2021	117703,38 €	51271,06 €	66432,32 €
Estimation cotisation médecine préventive	23798 €	10322 €	13476 €
Coût facturé théâtre de prévention septembre 2020	5820 €	2910 €	2910 €
Estimation coût formation PSC1	2700 €	700 €	2000 €
Ventilation CVEC (commission du 03/11/20)	<b>25850 €</b>	5350 €	20500 €
Solde estimé 2020 *	59535,38 €	31989,06 €	27546,32 €

\*Actuellement aucun versement CVEC n'a été effectué au titre de l'année civile 2020

Seules les activités réalisées, bénéficieront d'un versement CVEC conformément à l'arbitrage de la commission du 12/11/2019. €

Le coût total des projets engagés pour l'année universitaire 2019 -2020 à Angers s'élève à 78149 € (30129 € à Angers et 48020 € à Rennes).

Compte tenu de l'incertitude du contexte de la vie étudiante lié à la crise Covid, un certain nombre de projets ne seront pas réalisés : les montants correspondants abonderont le solde.

Celui-ci pourra être mobilisé pour venir en aide aux étudiants faisant l'objet de difficultés d'accès aux ressources numériques

Direction des Formations et de la Vie Etudiante

ANNEXE

La commission CVEC s'est réunie en distanciel le 03/11/2020 pour examiner les projets de vie étudiante des deux campus (Rennes et Angers) et valider la programmation de l'utilisation de la CVEC 2020/2021 telle qu'arrêtée ci-dessous :

DOMAINES	ASSOCIATIONS	CVEC
ARTSISTIQUE	AGROCK (Rennes)	800 €
CULTUREL	Ruée vers l'orge (Rennes)	0 €
	BDA bureau des associations (Rennes)	2000 €
	BDE bureau des étudiants (Angers)	1550 €
	BDE bureau des étudiants (Rennes)	9000 €
ENVIRONNEMENT	ADDAO (Rennes)	1000 €
EVENEMENTIEL	FEZ-NOZ de l'AGRO (Rennes)	1000 €
	GALA de l'AGRO (Rennes)	0 €
PROFESSIONNEL	MELTING PAYSAGE (Angers)	0 €
	CULTURE HORTI (Angers)	1000 €
	EXPO FLO (Angers)	800 €
	VERT'TIGE (Angers)	0 €
	VEGEPROJET (Angers)	0 €
	ISOGONE (Rennes)	0 €
	AGROCAMPUS SERVICES (Rennes)	0 €
	ACJE (Rennes)	0 €
SOLIDAIRE	Agross Actions Santé (Rennes)	400 €
	ISF Ingenieurs sans frontières (Rennes)	0 €
SPORTIF	AS Association Sportive (Angers)	2000 €
	AGRONAUTIC (Rennes)	3000 €
	Agross'boule de neige (Rennes)	1500 €
	AGR'RAID (Rennes)	0 €
	BDS bureau des sports (Rennes)	1800 €
<b>TOTAL</b>		<b>25850 €</b>

CVEC 2020 - 2021	Total	ANGERS	RENNES
Effectifs	1469	511	958
Montant estimé CVEC 2020/2021 (38 € / étudiant cf 2019 – 2020)	51771 €	18622 €	33149 €
Reliquat 2019 / 2020	65932,38 €	32649,06 €	33283,32 €
CVEC disponible 2020 / 2021	117703,38 €	51271,06 €	66432,32 €
Estimation cotisation médecine préventive	23798 €	10322 €	13476 €
Coût facturé théâtre de prévention septembre 2020	5820 €	2910 €	2910 €
Estimation coût formation PSC1	2700 €	700 €	2000 €
Programmation CVEC (commission du 03/11/20)	<b>25850 €</b>	5350 €	20500 €
Solde estimé 2020 *	59535,38 €	31989,06 €	27546,32 €

\*Actuellement aucun versement CVEC n'a encore été effectué au titre de l'année civile 2020.

Seules les activités réalisées, en raison de la crise sanitaire, bénéficieront d'un versement CVEC conformément à l'arbitrage de la commission du 12/11/2019.

**Conseil d'école interne**  
**Séance du 12 novembre 2020**

**Délibération n°6.5.3**

Le 12 novembre 2020, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, à Angers.

Nombre de membres en exercice **28**

Nombre de présents **21**

Membres représentés (procuration) : **24**

Quorum : **14**

**Point 6 – Questions budgétaires**

**Délibération 6.5.3 – Délégation globale de gestion et subvention pour l'UMR 'Institut de Recherche en Horticulture et Semences'**

**Rapport d'opportunité :**

Par convention signée le 30 juin 2017 entre l'Université d'Angers, l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement et l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, au titre de son école interne AGROCAMPUS OUEST, ont mis en place une délégation globale de gestion pour l'UMR 'Institut de Recherche en Horticulture et Semences' portée par l'INRAE.

Dans le cadre de cette délégation, les délégants s'engagent à une contribution financière versée sous forme de subvention au porteur de la délégation.

Au vu du budget réalisé 2019 et du budget prévisionnel 2020, la contribution d'AGROCAMPUS OUEST pour l'année 2020 est fixée à 49 956 €.

**ADOPTÉ :**           à l'unanimité des membres présents ou représentés  
                  **OU**  
                  à 26 voix pour  
                  à ..... voix contre  
                  à 1 voix abstention



**Délibération n°6.5.3**

**Objet : Délégation globale de gestion et subvention pour l'UMR 'Institut de Recherche en Horticulture et Semences'**

Le Conseil d'école interne d'AGROCAMPUS OUEST au sein de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 12 novembre 2020, approuve, sur proposition de la Directrice, l'allocation d'une subvention de 49 956 € à l'INRAE au titre de la contribution financière d'AGROCAMPUS OUEST au fonctionnement de l'UMR IRHS au titre de l'exercice 2020.

Cette somme a été établie au regard du budget 2020 de l'unité.

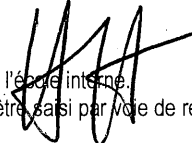
La présente subvention fera l'objet d'un versement dans les 30 jours qui suivent la présente délibération devenue exécutoire.

Fait à Angers, le 12 novembre 2020

**La Présidente du Conseil  
d'école interne**

**Madame Hélène GUIDO-HALPHEN**

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.  
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**Conseil d'école interne**  
**Séance du 12 novembre 2020**

**Délibération n°7.1**

Le 12 novembre 2020, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, à Angers.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de présents : 21

Membres représentés (procuration) : 27

Quorum : 14

**Point 7 – Point Ressources Humaines**

**Délibération 7.1 – Trajectoire RH 2021**

**Rapport d'opportunité :**

La trajectoire RH s'inscrit en cohérence avec le projet d'établissement dans un cadre de plafonds d'emplois notifiés annuellement - à l'Institut Agro depuis janvier 2020 ; et dans une stratégie financière Institut. Il a été convenu au sein de l'Institut que chaque Ecole interne s'assure de la cohérence et de la soutenabilité de la masse salariale correspondant aux agents contractuels sur budget et du respect de son plafond d'emploi, une coordination étant réalisée au niveau Institut, et en interface avec la tutelle.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents ou représentés  
OU  
à 22 voix pour  
à ..... voix contre  
à 5 voix abstention

**Délibération n°7.1**

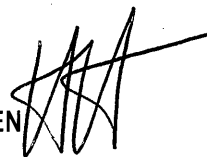
**Objet : Trajectoire RH 2021**

Le Conseil d'école interne d'AGROCAMPUS OUEST au sein de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 12 novembre 2020, approuve, sur proposition de la Directrice, la Trajectoire RH pour 2021 telle que présentée en annexe à la présente délibération.

Fait à Angers, le 12 novembre 2020

**La Présidente du Conseil  
d'école interne**

**Madame Hélène GUIDO-HALPHEN**



La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.  
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## **Note d'information - orientation et trajectoire RH 2021 – Agrocampus Ouest**

La trajectoire RH s'inscrit en cohérence avec le projet d'établissement dans un cadre de plafonds d'emplois notifiés annuellement - à l'Institut Agro depuis janvier 2020 ; et dans une stratégie financière Institut. Il a été convenu au sein de l'Institut que chaque Ecole interne s'assure de la cohérence et de la soutenabilité de la masse salariale correspondant aux agents contractuels sur budget et du respect de son plafond d'emploi, une coordination étant réalisée au niveau Institut, et en interface avec la tutelle.

Parmi les enjeux RH de l'Institut Agro aujourd'hui :

- Contribuer au projet stratégique et accompagner le changement
- Développer et sécuriser les compétences individuelles et collectives
- Construire un dialogue social
- Piloter l'allocation des ressources humaines
- Garantir le maintien d'une gestion de proximité des personnels dans les écoles internes tout en intégrant les évolutions réglementaires pour l'ensemble des agents
- Participer à la qualité de service et de fonctionnement
- Contribuer à augmenter l'attractivité de l'Institut

La conduite de l'allocation des ressources humaines se fait à Agrocampus Ouest:

- Sur une analyse partagée avec les composantes des enjeux et un recueil des besoins lors de entretiens de gestion internes (2 fois/an) ;
- Par une anticipation des vacances d'emploi, et une projection de leur redéploiement ou renouvellement ;
- En lien avec la construction budgétaire (BI et BR).

La synthèse des besoins exprimés est analysée en regard des marges disponibles de postes budgétaires et fait l'objet d'une communication dans les instances.

Il est proposé dans cette note une lecture des enjeux RH d'Agrocampus Ouest par fonctions métiers :

- Les fonctions d'enseignement/recherche,
- Les fonctions d'appui scientifique et technique, de soutien à la gestion ou au développement des formations,
- Les fonctions support.

## Les fonctions - métiers : enseignement – recherche

Cette fonction est assurée par des enseignants-chercheurs et des enseignants, répartis dans 6 départements de formation-recherche et une Direction, les enseignants de langue étant rattachés à la Direction des formations et de la vie étudiante.

Le nombre de postes de titulaires sur lesquels reposent ces fonctions est stable depuis plusieurs années. Il s'agit donc de raisonner les ouvertures de poste à moyens constants par renouvellement ou redéploiement en fonction des évolutions des enseignements /recherche.

Concernant les enseignants-chercheurs, c'est une population qui tend à allonger sa situation en emploi. Recrutés essentiellement sur concours, les postes font l'objet d'une anticipation des départs année, puis d'une instruction par instances (enseignement, recherche, conseil d'administration) avant publication des concours.

Pour rappel, programmation concours EC 2021 – en attente de délibération au Conseil d'administration du 3 décembre 2020

Corps	N° CNECA	Discipline	Motif de la vacance
PR	3	Statistique appliquée	Départ en retraite

Corps	N° CNECA	Discipline	Motif de la vacance
MCF	2	Biologie et écologie aquatique dans le continuum terre-mer	Réussite concours PR 2020
MCF	6	Physiologie animale intégrée	Si réussite concours PR 2020

Pour information

Pyramide des âges au 31 décembre 2019 - Personnels enseignants - 150 personnels



	Hommes	Femmes	Total
45 ans et +	55	46	101
Moins de 45 ans	18	31	49
Dont 62 ans et +	8	4	12

Concernant le personnel enseignant (PRAG – PCEA – agents contractuels) il est veillé à sécuriser les enseignements et les personnes en redéployant des emplois sur deux priorités : la fonction « internationalisation des enseignements » et les enseignements scientifiques fondamentaux et/ou transverses.

Par ailleurs, pour les agents enseignants et enseignants-chercheurs un accent particulier est mis sur l'accompagnement par la formation :

- formation pédagogique dans le cadre des sessions proposées par la DGER aux enseignants-chercheurs débutant leur carrière ; plus dispositif d'accompagnement spécifique mis en place à Rennes et Angers par la Direction des formations et la DSI (ingénierie pédagogique incluant dimension numérique) ;
- formation d'appui à l'internationalisation des formations : dispositif de cours d'anglais et séjours linguistiques ;
- prise en charge des formations scientifiques et techniques par le plan de formation ;
- des formations spécifiques au management sont proposées aux responsables d'unité pédagogique ou Direction de département ou d'UMR dans le cadre de leurs fonctions de management : gestion d'équipe, manager à distance et télétravail, conduite de réunion, communication non violente ;

Enfin, à ce jour, 4 délégations ont été programmées en 2020 ou 2021, soutenant l'évolution professionnelle des EC par des périodes de mobilité vers des organismes de recherche (INRA, CNRS, INRIA) ou des Universités étrangères.

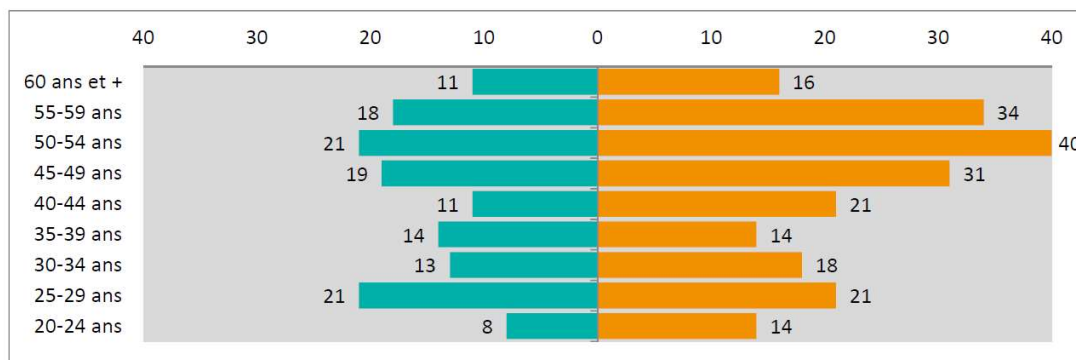
Agrocampus Ouest poursuit en 2021 sa politique de soutien au développement de la recherche par une politique volontariste de cofinancement doctoral et de mobilisation du plafond d'emploi contractuel, dédié à l'accompagnement de l'effort entrepris.

## Les fonctions d'appui et de support sont constituées de personnels AITOS

Pour information

(figurent 18 doctorants / 345 personnel, l'impact sur la pyramide des âges n'est donc pas significatif)

Pyramide des âges au 31 décembre 2019 - Personnels AITOS et doctorants - 345 personnels



	Hommes	Femmes	Total
45 ans et +	69	121	190
Moins de 45 ans	67	88	155
Dont 62 ans et +	3	9	12

## Fonctions - métiers d'appui scientifique et technique, de soutien à la gestion ou au développement des formations

Ces fonctions sont assurées par des métiers d'appui scientifique et technique ie : tous les corps de la filière formation recherche en poste dans les départements ; ou de soutien à la formation ie : tous les métiers liés à la gestion des formations ou au développement des formations.

Sur les personnels techniques de labo les problématiques sont multiples : le faible vivier de personnel titulaire au MAA, des demandes ces dernières années de réorientation professionnelle vers des fonctions support, la régulation entre enseignement et recherche, la spécialisation nécessaire mais qui peut ne pas favoriser une dynamique d'acquisition de compétences et/ou la reconnaissance attendue.

Les unités sont donc sensibilisées à la nécessité d'anticiper les besoins en compétences et de construire des profils de poste qui seront vacants en lien avec les évolutions nécessaires enseignement/recherche.

Les fonctions de développement sont elles aussi particulièrement liées aux axes stratégiques de l'établissement. Elles constituent des leviers au niveau de chaque Ecole de l'Institut, lien avec les alumni ou les réseaux professionnels mais également, pour certaines, au niveau de l'Institut. C'est notamment le cas du développement à l'international, des fondations.

La structuration et l'animation de ces fonctions nécessite une réflexion stratégique et organisationnelle à différents grains. Identifiée comme un levier de progrès, elle va se nourrir des expériences respectives au sein de l'Institut.

## **Les fonctions métiers de support**

Les fonctions de support sont constituées de l'ensemble des activités et des métiers qui fournissent les services transversaux et communs pour le fonctionnement de l'établissement. Ce sont, pour l'essentiel les fonctions de gestion des ressources humaines, financières (ordonnateur et comptables), achat, système d'information, patrimoniale, logistique, juridique, services généraux.

Emplois de catégorie A, B et C avec une grande variété de statuts et de métiers, certains sont particulièrement à enjeu dans un marché du travail tendu. C'est le cas de quasiment tous les emplois en informatique par exemple, et notamment les emplois d'accompagnement à la transition numérique. Se posent également sur ces métiers des problématiques de vivier, manquant dans la fonction publique d'état par exemple – et la mobilité inter-fonction publique n'étant pas aussi fluide que souhaité, les recrutements ne sont pas toujours facilités.

## **Trajectoire masse salariale**

Le recrutement d'agents contractuels sur budget se traduit dans la masse salariale et cette trajectoire doit être inscrite dans le budget initial et le budget rectificatif si besoin.

Pour 2021, le montant de la masse salariale est :

- Un peu plus élevé qu'au BI 2020 compte tenu d'une hausse du volume attendu de financements sur conventions de recherche
- Maîtrisé sur la partie ressources propres.

## **Prévisions et suivi**

Les plafonds d'emploi et les montants de masse salariale sont portés sur un document intégré à la liasse budgétaire GBCP, nommé tableau 1 des autorisations d'emplois.

La consommation des plafonds d'emploi et l'exécution des dépenses de masse salariale font l'objet d'un suivi régulier.

**TABLEAU 1**  
**BUDGET INITIAL 2021 - Autorisations d'emplois**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Tableau des autorisations d'emplois**

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
<b>Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT</b>	<b>59,9</b>	<b>37,67</b>	<b>97,57</b>

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT ( c ) :

60

**NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat ( c ).**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Dotation en ETPT sur le programme 142	Total des emplois de l'organisme (ETPT)
330,5	428,07

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
<b>TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL ( 1 + 2 + 3 + 4 )</b>	<b>59,9</b>	<b>2 404 205,00</b>	<b>37,67</b>	<b>1 501 995,00</b>	<b>97,57</b>	<b>4 654 400,00</b>
<b>1 - TITULAIRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
* Titulaires État	0	0			0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0			0	0
<b>2 - CONTRACTUELS</b>	<b>59,90</b>	<b>2 404 205,00</b>	<b>37,67</b>	<b>1 501 995,00</b>	<b>97,57</b>	<b>3 906 200,00</b>
* <b>Contractuels de droit public</b>	<b>59,9</b>	<b>2 404 205,00</b>	<b>36</b>	<b>1 478 195,00</b>	<b>95,9</b>	<b>0</b>
øCDI	31,57	1 374 594,00			31,57	0
øCDD	28,33	1 029 611,00	36	1 478 195,00	28,33	0
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
* <b>Contractuels de droit privé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1,67</b>	<b>23 800,00</b>	<b>1,67</b>	<b>0</b>
øCDI	0	0			0	0
øCDD (Apprenti)	0	0	1,67	23 800,00	0	0
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>			-	-	-	-
<b>4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)</b>						<b>748 200,00</b>
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT (pour information)</b>						<b>25 187 278,00</b>
<b>MASSE SALARIALE GLOBALE DE L'ORGANISME (Pour info)</b>						<b>29 841 678,00</b>

\* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).



**Conseil d'école interne**  
**Séance du 12 novembre 2020**

Délibération n°8.2

Le 12 novembre 2020, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, à Angers.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de présents : 21

Membres représentés (procuration) : 21

Quorum : 14

**Point 8 – Affaires immobilières**

**Délibération 8.2 – Réaffectation du bâtiment 65 : logement de fonction en usage de bureaux**

**Rapport d'opportunité :**

Le bâtiment sis 65 rue de Saint-Brieuc à Rennes, cadastré AL 281 et immatriculé dans CHORUS sous le numéro 166314/320242, est actuellement affecté comme logement de fonction et fait l'objet d'une concession de logement par nécessité absolue de service au profit de M. Pascal Quemeneur. Cette concession prendra fin le 04/01/2021, M. Quemeneur déménageant dans un autre logement.

Compte-tenu du positionnement du bâtiment 65 sur l'accès principal du site d'AGROCAMPUS OUEST et dans le cadre du SPSI 2019-2024, il est prévu de modifier l'affectation du bâtiment sis 65 rue de Saint-Brieuc à Rennes en accueil de site comprenant également un poste de sécurité.

La Directrice sollicite l'approbation du Conseil d'école interne pour modifier l'affectation du bâtiment sis 65 rue de Saint-Brieuc à Rennes, cadastré AL 281 et immatriculé dans CHORUS sous le numéro 166314/320242, de logement de fonction en bureau à compter du 04/01/2021.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents ou représentés  
**OU**  
à ..... voix pour  
à ..... voix contre  
à ..... voix abstention

**Délibération n°8.2**

**Objet : Réaffectation du bâtiment 65 : logement de fonction en usage de bureaux**

Le Conseil d'école interne d'AGROCAMPUS OUEST au sein de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 12 novembre 2020, approuve, sur proposition de la Directrice, la réaffectation du logement de fonction en usage de bureaux du bâtiment sis 65 rue de Saint-Brieuc à Rennes, cadastré AL 281 et immatriculé dans CHORUS sous le numéro 166314/320242 à compter du 04/01/2021.

Fait à Angers, le 12 novembre 2020

La Présidente du Conseil  
d'école interne

Madame Hélène GUIDO-HALPHEN



La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.

En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Conseil d'école interne**  
**Séance du 12 novembre 2020**

**Délibération n°8.3**

Le 12 novembre 2020, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, à Angers.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de présents : 21

Membres représentés (procuration) : 21

Quorum : 14

**Point 8 – Affaires immobilières**

**Délibération 8.3 – Réaffectation du bâtiment 67 (de locaux à usage de bureaux en logement de fonction) et attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service (NAS)**

**Rapport d'opportunité :**

Dans le cadre de l'opération de restructuration du bâtiment 11, il est prévu la rénovation des bâtiments sis 65 et 67 rue de Saint-Brieuc à Rennes, cadastrés AL 281 et immatriculés dans CHORUS sous les numéros 166314/320242 et 166314/360180. Le 1<sup>er</sup> bâtiment (65) est actuellement affecté comme logement de fonction et le 2<sup>ème</sup> (67) à usage de bureaux.

Conformément au SPSI 2019-2024, le logement 65, actuellement occupé en NAS par M. Pascal Quémeneur, doit faire l'objet d'une mutation en accueil de site. Le changement d'affectation de logement de fonction en bureaux fait l'objet d'une approbation du Conseil d'école interne du 12 novembre 2020 (délibération 8.2).

En raison, du changement d'affectation du bâtiment sis 65 rue de Saint-Brieuc, il est proposé que M. Pascal Quémeneur, actuel occupant du logement 65, soit relogé dans le bâtiment 67. Pour ce faire, il convient de modifier l'affectation du bâtiment sis 67 rue de Saint-Brieuc de locaux à destination de bureaux en logement de fonction. Parallèlement et en raison de ses fonctions de gardiennage et de permanence de sécurité, l'octroi d'une concession de logement de fonction par nécessité absolue de service du logement sis 67 rue de Saint-Brieuc à Rennes, cadastré AL 281 et immatriculé dans CHORUS sous le numéro 166314/360180 à compter du 04/01/2021 est sollicité pour M. Pascal Quémeneur.

La Directrice sollicite l'approbation du Conseil d'école interne pour :

- modifier l'affectation du bâtiment sis 67 rue de Saint-Brieuc à Rennes, cadastré AL 281 et immatriculé dans CHORUS sous le numéro 166314/360180, d'usage de bureau en logement de fonction à compter du 04/01/2021 ;
- octroyer à M. Pascal Quémeneur, en raison de ses fonctions de gardiennage et de permanence de sécurité, une concession de logement de fonction par nécessité absolue de service du logement sis 67 rue de Saint-Brieuc à Rennes, cadastré AL 281 et immatriculé dans CHORUS sous le numéro 166314/360180 à compter du 04/01/2021 .

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents ou représentés  
**OU**  
à ..... voix pour  
à ..... voix contre  
à ..... voix abstention

### **Délibération n°8.3**

#### **Objet : Réaffectation du bâtiment 67 de locaux à usage de bureaux en logement de fonction et attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service (NAS)**

Le Conseil d'école interne d'AGROCAMPUS OUEST au sein de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 12 novembre 2020, approuve, sur proposition de la Directrice :

- la réaffectation en logement de fonction du bâtiment sis 67 rue de Saint-Brieuc à Rennes, cadastré AL 281 et immatriculé dans CHORUS sous le numéro 166314/360180 à compter du 04/01/2021 ;
- l'attribution d'une concession de logement de fonction par nécessité absolue de service du logement sis 67 rue de Saint-Brieuc à Rennes, cadastré AL 281 et immatriculé dans CHORUS sous le numéro 166314/360180 à compter du 04/01/2021 à M. Pascal Quemeneur, en raison de ses fonctions de gardiennage et de permanence de sécurité.

Fait à Angers, le 12 novembre 2020

**La Présidente du Conseil  
d'école interne**

**Madame Hélène GUIDO-HALPHEN**

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne. En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Conseil d'école interne**  
**Séance du 12 novembre 2020**

Délibération n°8.4

Le 12 novembre 2020, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, à Angers.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de présents : 21

Membres représentés (procuration) : 27

Quorum : 14

**Point 8 – Affaires immobilières**

**Délibération 8.4 – Réaffectation de l'appartement dit « petit patio » dans le bâtiment A sur le site d'Angers de locaux à usage de logement de fonction en locaux à usage de pavillon de passage**

**Rapport d'opportunité :**

Vu la vacance de l'appartement dit « petit patio » dans le bâtiment A, sis 17 bd Lavoisier à ANGERS, cadastré IS 49 et immatriculé dans CHORUS sous le numéro 166542/329446 et compte-tenu du respect du nombre de NAS et de COP au regard de l'arrêté du 3 mars 2020 fixant les listes de fonctions des établissements publics du ministère de l'agriculture et de l'alimentation pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte, la Directrice sollicite l'approbation du Conseil d'école interne pour modifier l'affectation de l'appartement dit « petit patio » dans le bâtiment A, sis 17 bd Lavoisier à ANGERS, cadastré IS 49 et immatriculé dans CHORUS sous le numéro 166542/329446 en locaux à usage de pavillon de passage, à vocation de colocation et d'hébergement de personnels ou étudiants.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents ou représentés  
**OU**  
à ..... voix pour  
à ..... voix contre  
à ..... voix abstention

**Délibération n°8.4**

**Objet : Réaffectation de l'appartement dit « petit patio » dans le bâtiment A, sur le site d'Angers : de locaux à usage logement de fonction en locaux à usage de pavillon de passage**

Le Conseil d'école interne d'AGROCAMPUS OUEST au sein de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 12 novembre 2020, approuve, sur proposition de la Directrice, la réaffectation de l'appartement dit « petit patio » dans le bâtiment A, sis 17 bd Lavoisier à ANGERS, cadastré IS 49 et immatriculé dans CHORUS sous le numéro 166542/329446 en locaux à usage de pavillon de passage, à vocation de colocation et d'hébergement de personnels ou étudiants.

Fait à Angers, le 12 novembre 2020

**La Présidente du Conseil  
d'école interne**

**Madame Hélène GUIDO-HALPHEN**

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.  
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

---

## TARIFS au 7 décembre 2020

### AGROCAMPUS OUEST

1. Formation et droits de scolarité	<i>page 2</i>
2. Hébergement – Campus d’Angers	<i>page 5</i>
3. Hébergement – Campus de Rennes	<i>page 6</i>
4. Dégradation des cités et résidences	<i>page 7</i>
5. Prestations de services	<i>page 9</i>

**Tarifs applicables à compter du 7 décembre 2020 sauf précisions contraires spécifiques**

**1. TARIFS TTC DROITS DE SCOLARITE / FRAIS DE FORMATION**

<b>Parcours universitaires</b>	<b>Frais de formation</b>
Tous Master (formation continue)	4200.00 € par année (y compris droits d'inscription)
Validation des acquis de l'expérience (VAE) 1. Accompagnement	1 800.00 € tarif normal / 900.00 € tarif réduit en cas de non prise en charge financière
2. Inscription au diplôme	Tarif des droits de scolarité cursus ingénieur fixé par arrêté ministériel du Ministère chargé de l'Agriculture.
Auditeurs libres – Campus d'Angers et de Rennes	- Moins de 30 heures : 80.00 € - De 30 heures à 100 heures : 120.00 € - De 100 heures à 200 heures : 200.00 € - Plus de 200 heures : 300.00 €
Stagiaires issus de la filière FONTANET : Campus d'Angers	3500.00 €
Master mention Sciences et Technologie de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement	- 10 500.00 € pour le cursus 2 ans, soit 5500.00 € pour le M1 et 5 000.00 € pour le M2 - 5 700.00 € pour le cursus 1 an (entrée directe en M2) et redoublement du Master 3A - Tarif proportionnel au nombre d'ECTS échoués à rattraper si le nombre d'ECTS échoués est inférieur ou égal à 30 - Plein tarif, si le nombre d'ECTS échoués est supérieur à 30 - La non-validation de stage de fin d'étude conduit à une prolongation par avenant de la durée de formation, sans surcoût supplémentaire
Master Agro-sciences Environnement Territoires Paysage Forêt (étudiants internationaux)	- 1765.00 € par année (y compris droits d'inscription)
Ingénieur en année de césure	- Montant du tarif Master de l'année universitaire en cours tel que défini annuellement par arrêté
<b>Accueil d'étudiants d'autres établissements notamment en dernière année du cycle d'ingénieur d'Agrocampus Ouest</b>	<b>Frais facturés à l'établissement d'origine de l'étudiant / an (½ tarif pour le semestre 8)</b>
Etablissement d'enseignement supérieur du ministère de l'Agriculture	90% des droits d'inscription perçu par l'établissement d'origine (90% de 1765.00 € tarif fixé par arrêté)
ENSAT	90% des droits d'inscription perçu par l'établissement d'origine
ENSAIA	85% des droits d'inscription perçu par l'établissement d'origine
ESA Angers et autres écoles privées	3000.00 €
IEP	Inscription en master parcours E2AME ou en spécialisation GE ADT : Montant du tarif en Master de l'année universitaire en cours tel que défini annuellement par arrêté

Master ERASMUS MUNDUS	Frais de formation reversés à l'établissement par étudiant
<p><b>Master Erasmus Mundus « International Master in rural development »</b>  <u>Année universitaire 2017-2018 :</u>            Etudiants boursiers du programme :              - Semestre 9              - Semestre 10            Autres étudiants non-européens :              - Semestre 8              - Semestre 9              - Semestre 10            Etudiants européens autofinancés :              - Semestre 8              - Semestres 9              - Semestre 10</p> <p><u>Année universitaire 2018-2019 :</u>            Etudiants boursiers du programme :              - Semestre 9              - Semestre 10            Autres étudiants non-européens :              - Semestre 8              - Semestre 9              - Semestre 10            Etudiants européens autofinancés :              - Semestre 8              - Semestre 9              - Semestre 10</p> <p><u>Année universitaire 2019-2020 :</u>            Etudiants boursiers du programme :              - Semestre 9              - Semestre 10            Autres étudiants non-européens :              - Semestre 8              - Semestre 9              - Semestre 10            Etudiants européens autofinancés :              - Semestre 8              - Semestre 9              - Semestre 10</p> <p>Etudiants issus du programme VLIR semestre 8</p>	<p>Tarifs par étudiants accueillis - sommes versées par le coordinateur Université de Gent - Belgique</p> <p>4 000.00 €            4 000.00 €            3 000.00 €            4 000.00 €            4 000.00 €            1 000.00 €            1 200.00 €            1 200.00 €</p> <p>4 000.00 €            4 000.00 €            3 000.00 €            4 000.00 €            4 000.00 €            1 000.00 €            1 200.00 €            1 200.00 €</p> <p>4 000.00 €            4 000.00 €            3 000.00 €            4 000.00 €            4 000.00 €            1 000.00 €            1 200.00 €            1 200.00 €</p> <p>1 000.00 €</p>
<p><b>Master Erasmus Mundus plant Health</b></p> <p>Étudiants de l'union européenne et pays assimilés            Etudiants hors union européenne</p>	<p>Sommes versées par le coordinateur Montpellier SupAgro :</p> <p>4000.00 € par année de M2            8000.00 € par année de M2            Sommes à répartir entre AgroParisTech, Montpellier SupAgro et Agrocampus Ouest selon convention spécifique</p>

NB : Les frais de formation correspondent à des prestations spécifiques et aux charges d'enseignement pour les diplômés non dotés par l'Etat. Ils incluent les droits d'inscription.

Frais de dossier / inscription aux concours (1)	Tarifs
1. Dossier de concours DE	50.00 €
2. Dossier de concours d'entrée en L1, L2 ou L3 en cursus ingénieur en Agroalimentaire ou en Horticulture et Paysage	50.00 € (100€ si inscription aux deux concours)

(1) Frais de dossier pour inscription aux concours : exonération des droits sur justificatif d'obtention de bourse sur critères sociaux pour l'année en cours

Examens de niveau de langue – Etudiants AGROCAMPUS OUEST	Tarifs indicatifs*
TOEIC (pour l'anglais) – étudiant d'AO à partir du second test	48.00 €
DELE (pour l'espagnol)	De 115 € à 155.00 € (selon le niveau)
ZD (pour l'allemand)	De 95 € à 120 € (selon le niveau A2/B1/B2/C2)
TFI (pour le français)	48.00 €
UNICert 3 (anglais, allemand, espagnol)	15.00 €
UNICert 2	gratuit

\*Les tarifs des examens de langue, pour les étudiants d'AGROCAMPUS OUEST, sont définis aux prix coûtant facturés par les prestataires

<b>TOEIC pour l'anglais – Etudiants de l'UCO, l'ESA, l'ESCA, l'ESAIP passant leur test de langue TOEIC à AGROCAMPUS OUEST</b>	65.00 €
---	---------

DOCTORAT par VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE	Tarifs
Recevabilité (1)	500.00 €
Accompagnement VAE (facultatif)	2 000.00 €
Droit d'inscription au diplôme (2)	380.00 €
Frais de jury	1 500.00 €
<b>Total si validation totale et accompagnement</b>	<b>4 380.00 €</b>
Frais post-jury si validation partielle	500.00 €
<b>Total si validation partielle sans accompagnement supplémentaire</b>	<b>4880.00 €</b>
<i>Accompagnement supplémentaire</i>	<i>Sur devis</i>

(1) Les frais de recevabilité sont exigibles quel que soit l'avis sur la suite de la procédure VAE. Ils restent à la charge du candidat en cas d'avis négatif.

(2) Tarif en vigueur pour l'année universitaire indiquée, révisé chaque année par arrêté du Ministre chargé de l'enseignement supérieur, exigible l'année universitaire de la soutenance.

Ce tarif est appliqué quand la prestation d'accompagnement est réglée directement par l'entreprise dans laquelle le candidat est salariée, ou par l'OPCA (organisme paritaire collecteur agréé dans le cadre de la formation professionnelle continue) auquel l'entreprise du salarié cotise. Des réductions peuvent être accordées par le directeur général quand la prestation est entièrement réglée par le candidat.

Accès aux installations et aux activités du SUAPS pour les étudiants d'AGROCAMPUS OUEST du Campus d'Angers	Tarif indicatif
Frais d'adhésion au SUAPS (80.00 € par étudiant, dont 10.00 € financés par la CVEC)	70.00 € (restant à la charge de l'étudiant)



## 2. HEBERGEMENT CAMPUS D'ANGERS

### Hébergement des passagers et des personnels AGROCAMPUS OUEST – TTC Sur le campus d'Angers

	Pavillon, pavillon de colocation (1) et studio	
	Passagers (dont étudiants extérieurs)	Personnels AGROCAMPUS OUEST (tarifs identiques appliqués sur le campus de Rennes)
Mois	300.00 €	150.00 €
Semaine (7 nuits)	90.00 €	40.00 €
Nuit	25.00 €	15.00 €
Dépôt de garantie (2)	300.00 €	150.00 €

(1) Pour le pavillon de colocation, les prix s'entendent par chambre et par personne.

(2) Dépôt de garantie pour toute location d'une chambre en colocation ou d'un studio pour une durée égale ou supérieure à 3 mois.

### 3. HEBERGEMENT CAMPUS DE RENNES

#### Hébergement des étudiants TTC - CITÉ 10 - CITÉ RIFFAULT – CITÉ 3 BIS

	Tarifs TTC
Mois	270.00 € (1)
Semaine	70.00 €
Nuit	20.00 €
Dépôt de garantie	270,00 €

- A titre indicatif, l'ALS versée par la CAF d'Ille et Vilaine à tout étudiant qui en fait la demande, est de 92€ mensuel pour un étudiant non boursier et 115€ pour un étudiant boursier.
  - Les tarifs s'entendent toutes charges comprises (eau-gaz-électricité- accès wifi- exonération de la taxe d'habitation en qualité de résidence universitaire).
- (1) Le directeur général peut accorder une remise équivalent à 1/2 mois de loyer pour les étudiants chargés de mission de sécurité au sein des résidences.

#### Hébergement des passagers (dont étudiants extérieurs à l'établissement) TTC

	Tarifs TTC	
	Pavillon	Cités
Mois	483.00 € (1)	335.00 €
	300.00 € (1)	
Quinzaine	374.00 €	193.00 €
Semaine	268.00 €	126.00 €
Nuit	55.00 €	26.00 €
La nuit (sans-interruption au-delà de 1 mois)	17.00 €	
Dépôt de garantie	300.00 € (2)	

- Les tarifs s'entendent toutes charges comprises (eau-gaz-électricité-accès wifi-fourniture du linge de lit et de toilette)
- (1) Les étudiants relevant du dispositif d'Erasmus Plus bénéficient d'un tarif spécifique arrêté à 300 € par mois.  
(2) Dépôt de garantie pour toute location d'une durée égale ou supérieure à 3 mois.

#### Restauration des passagers (dont étudiants extérieurs à l'établissement) TTC

	Tarifs TTC
Petit-déjeuner	1,28 €
Petit-déjeuner livré au pavillon de passage	5,50 €
Déjeuner ou Dîner	6.81 €

#### Hébergement occasionnel des passagers et des personnels AGROCAMPUS OUEST TTC

	Tarifs TTC
<b>STUDIO PAVILLON 4 BIS</b>	
Mois	150.00 €
Semaine	40.00 €
Nuit	15.00 €

#### 4. DEGRADATION DES CITES ET RESIDENCES

<b>MENUISERIE</b>	
<b>Matériel hors main d'œuvre</b>	<b>Tarif HT</b>
Cylindre /verrou chambre	80.00 €
Remplacement de clé chambre	25.00 €
Poignée de porte	20.00 €
Porte de chambre	90.00 €
Butée de porte Sol	15.00 €
Butée de porte Murale	15.00 €
Manivelle volet roulant	41.00 €
Meuble cafétéria (type comptoir-console-bar)	375.00 €
Plaque de faux plafond 120/60 (unité)	20.00 €
Groom porte coupe-feu	200.00 €
Tableau d'affichage liège	33.00 €
<b>SANITAIRE</b>	
<b>Matériel hors main d'œuvre</b>	<b>Tarif HT</b>
Lavabo	65.00 €
Colonne de lavabo	53.00 €
Mélangeur lavabo	43.00 €
Glace rectangle 390x540mm (chambre)	25.00 €
Miroir sanitaires communs (petit format)	100.00 €
Miroir sanitaires communs (grand format)	200.00 €
Cuvette WC	83.00 €
Réservoir WC + robinet d'arrêt	64.00 €
Siphon lavabo	15.00 €
Abattant WC	18.00 €
<b>Matériel hors main d'œuvre</b>	<b>Tarif HT</b>
Pomme de douche 3 jets	18.00 €
Porte-vêtement -2 têtes	23.00 €
Porte-papier rouleau avec couvercle	28.00 €
Porte-serviette - 2 barres métallique	37.00 €
Porte-peignoir (douche) métallique	20.00 €
Tablette sur lavabo	24.00 €
Flexible douche	27.00 €
Porte-papier rouleau avec couvercle	25.00 €
Porte-balayette à poser	15.00 €
Rideau de douche	27.00 €
<b>PEINTURE-VITRERIE-SOL</b>	
<b>Matériel hors main d'œuvre</b>	<b>Tarif HT</b>
Vitre-circulation - simple vitrage	<i>Sur devis</i>
Vitre chambre cité 10	
Vitre double vitrage feuilletée -3bis et Riffault	
Peinture simple (m <sup>2</sup> )	
Peinture avec enduisage, ponçage et couche d'impression (m <sup>2</sup> )	
Changement revêtement de sol	

<b>ELECTRICITE</b>	
<b>Matériel hors main d'œuvre</b>	<b>Tarif HT</b>
Hublot Led Polycarbonate	75.00 €
Luminaire couloir	60.00 €
Applique lavabo	38.00 €
Interrupteur	15.00 €
Bouche VMC	15.00 €
Prise de courant	20.00 €
Convecteur 500W	150.00 €
Convecteur 750W	150.00 €
Convecteur 1000W	170.00 €
Convecteur 1500W	190.00 €
<b>COUCHAGE ET CUISINE</b>	
<b>Matériel hors main d'œuvre</b>	<b>Tarif HT</b>
Alèze	20.00 €
Taie de traversin	15.00 €
Matelas 90 x 190 cm	120.00 €
Matelas 140 x 190 cm	170.00 €
Sommier 90 x 190 cm	120.00 €
Sommier 140 x 190 cm	170.00 €
Traversin 80 cm	18.00 €
Oreiller	10.00 €
Corbeille- Poubelle	15.00 €
Chaise de bureau	50.00 €
Table de chevet	50.00 €
Bureau	120.00 €
Etagère de bibliothèque	30.00 €
Latte de sommier (unité)	15.00 €
Pied de lit (unité)	15.00 €
Elément réfrigérateur : tablette, porte, bac légumes...	30.00 €
Porte de placard	50.00 €
Table	150.00 €
Plaque de cuisson – vitrocéramique 2/4 feux	220.00 €
<b>SECURITE</b>	
<b>Matériel hors main d'œuvre</b>	<b>Tarif HT</b>
Extincteur à eau pulvérisée 6L avec additifs	45.00 €
Extincteur co <sup>2</sup> - 2kg	55.00 €
Extincteur co <sup>2</sup> - 5 kg	88.00 €
Plan d'évacuation	100.00 €
Détecteur de fumée	35.00 €
<b>MAIN D'OEUVRE</b>	<b>Tarif HT</b>
Heure de main d'œuvre	25.00 €
Forfait Ménage	50.00 €
Intervention désinsectiseur (forfait)	200.00 €
<b>DIVERS</b>	<b>Tarif HT</b>
Remplacement carte étudiante perdue	12.50 €

## 6. PRESTATIONS DE SERVICE

### CAMPUS D'ANGERS

Locations de salles - courte durée (1)		Tarif HT
Amphi Pisani – 246 places (équipement multimédia + sono)	Journée	870.00 €
	½ journée	610.00 €
Amphi – 70 places (bât F) (équipement vidéoprojecteur)	Journée	180.00 €
	½ journée	130.00 €
Amphi Bât E bis – 180 places	Journée	630.00 €
	½ journée	450.00 €
Salle du Conseil – 40 places (équipement vidéoprojecteur) – Journée		310.00 €
Grand Hall – 200 m <sup>2</sup> – Journée		310.00 €
Salle (40-50 places) – Journée		255.00 €
Salle (20-30 places) – Journée		175.00 €
Salle multimédia– Journée		410.00 €
Salle informatique – 26 places– Journée		350.00 €
Salle visio-conférence – 20 places (équipement vidéoprojecteur) – Journée		275.00 €
Espace Julien Gracq – 40 places – Journée		264.00 €
Cercle – Journée		264.00 €
Gymnase – Tarif horaire*		35.00 €
Gymnase + annexe – Tarif horaire*		40.00 €

\* Prestation complémentaire (installation de parquet, mise en place de protection) : sur devis

Prestations annexes (2)	Tarif HT
Enregistrement numérique (forfait journée)	50.00 €
Mise à disposition d'une visio mobile	50.00 €
Installation et mise à disposition de grilles d'exposition (forfait journée)	50.00 €
Mise à disposition d'un technicien hors maintenance (assistance technique et logistique permanente) / jour	200.00 €
Décor floral	200.00 €
Matériels scientifiques (prix au M <sup>2</sup> ) / semaine	29.00 €
Hottes à flux laminaire (prix au M <sup>2</sup> ) / semaine	8.00 €
Agent de sécurité niveau 2 confirmé (tarif à l'heure)	21.00 €

Tarifs des frais de remplacement de matériel	Tarif HT
Moyens d'accès aux locaux (clé ou badge)	12.50 €

## CAMPUS DE RENNES

Locations de salles – courte durée (1)		Tarif HT	Observations
Amphithéâtre Matagrin – 260 places (équip. multimédia + salle d'accueil attenante)	Journée	910.00 €	
	½ journée	640.00 €	
	Soirée	730.00 €	
Amphithéâtre Moule – 150 places (équip. multimédia + salle d'accueil attenante)	Journée	530.00 €	
	½ journée	380.00 €	
	Soirée	430.00 €	
	Télé-amphi	90.00 €	Télé-amphi : visio-conférence et/ou enregistrement audio et vidéo
Amphithéâtre Rieffel – 128 places	Journée	390.00 €	
	½ journée	280.00 €	
	Soirée	320.00 €	
	Télé-amphi	90.00 €	Télé-amphi : visio-conférence et/ou enregistrement audio et vidéo
Amphithéâtre Roux – 50 places (équipement Vidéo-projecteur)	Journée	180.00 €	
	½ journée	130.00 €	
	Soirée	150.00 €	
	Télé-amphi	90.00 €	Télé-amphi : visio-conférence et/ou enregistrement audio et vidéo
Salle cours / réunion 15 /40 places Journée		150.00 €	
Salle cours / réunion 15/40 places Heure		40.00 €	
Salle cours / réunion 40/60 places Journée		220.00 €	
Salle cours / réunion 40/60 places Heure		50.00 €	
Salle Sainclivier (journée)		275.00 €	
Salle d'honneur (journée)		200.00 €	
Hall Rieffel pour buffet 3h		290.00 €	
Bibliothèque – 20 places (journée)		290,00 €	
Rue du B24 (journée)		290,00 €	
Laboratoire (journée)		250.00 €	
Salle informatique (journée)		340.00 €	
Salle analyse sensorielle, cuisine et salle de cours (journée)		275.00 €	
Directoire (salle de visio-conférence) – 15 personnes	Journée	270.00 €	
	½ journée	135.00 €	
Visio 2 (salle de visio-conférence) – 6 personnes	Journée	165.00 €	
	½ journée	90.00 €	
Gymnase – Tarif horaire		35.00 €	
Agent de sécurité niveau 2 confirmé/heure		Sur devis	Tarif applicable suivant le marché en cours

Prestations annexes (2)	Tarif HT
Enregistrement numérique (forfait journée)	50.00 €
Mise à disposition d'une visio mobile	50.00 €
Installation et mise à disposition de grilles d'exposition (forfait journée)	50.00 €
Mise à disposition d'un technicien hors maintenance (assistance technique et logistique permanente) / jour	200.00 €
Décor floral	190.00 €
Forum emplois Journée (incluant le repas)	200,00 €
Forum emplois ½ journée	100.00 €
Repas supplémentaire	30.00 €

Frais de remplacement de matériel	Tarif HT
Moyens d'accès aux locaux (clé ou badge)	12.50 €

(1) Concernant les locations de salles sur les deux campus d'Angers et de Rennes, les précisions suivantes sont apportées :

- Les mises à disposition de salles pour le déroulement normal des activités des unités mixtes de recherche, des chaires partenariales et pour les réunions annuelles des associations d'anciens élèves sont accordées à titre gratuit.

(1) et (2) Concernant les locations de salles et les prestations annexes :

- Un tarif préférentiel comportant un abattement de 50% du tarif voté est consenti aux partenaires d'AGROCAMPUS OUEST dont la liste figure ci-après : INRAE - VALORIAL – VEGEPOLYS VALLEY – VEGEPOLYS INNOVATION – PLANTE & CITE - ASSOCIATION Bba - TERRE DES SCIENCES - SAS La Source « Agriloops » ainsi qu'aux « Start up » accueillies dans le cadre de conventions de mise à disposition.

<b>Prestations de restauration*</b>	<b>Tarif HT</b>
Repas simple + café	Sur devis (Tarifs en vigueur dans le cadre du marché de restauration)
Repas + vin + café	
Repas Club Formule 1	
Repas Club Formule 2	
Plateau repas	
Pause-café simple (café, thé, eau, jus de fruits / biscuits) (1)	
Pause-café complet (café, thé, eau, jus de fruits / viennoiseries) (1)	
Rafraîchissement boissons non alcoolisées (jus de fruits, eau plate et pétillante, chouquettes ou palet breton ou galette bretonne) (1)	
Rafraîchissement boissons alcoolisées (Kir crément de Loire, jus de fruits, eau plate et pétillante, assortiment de biscuits salés) (1)	
Eau minérale 50 cl + gobelet	
Cocktail apéritif (6 pièces / personne) (2)	
Buffet déjeunatoire / dîatoire (17 pièces / personne) avec vin (2)	
Buffet déjeunatoire / dîatoire (17 pièces/personne) sans alcool (2)	

\* Agrocampus Ouest dispose d'un marché de restauration qui peut être mis à disposition en complément de la location de salles. Les tarifs appliqués sont conformes au marché en vigueur passés entre Agrocampus Ouest et le prestataire retenu dans le cadre du marché de restauration.

<b>Reprographie – Site de Rennes et Angers</b>	
<b>Consommable</b>	
Feuille papier blanc	0,010 €
Ramette feuilles papier blanc (500 feuilles)	5,00 €
Feuille papier couleur	0,10 €
Encollage	0,45 €
Transparent perforé	0.35 €
Transparent copieur ordinaire	0.25 €
Papier couleur (160 g)	0.25 €
Reliure (format 1 et 2)	1.05 €
Reliure (format 3)	1.55 €
Réglette (n° 6, 8 ou 10)	0.25 €
Réglette (n° 12 ou 16)	0.55 €
Réglette (n°20)	1.00 €
Plastification feuille A4	0.30 €
Plastification feuille A3	0.60 €
<b>Prestations (Etudiants et associations étudiantes)</b>	
Copie noir et blanc (copieur haut volume)	0.045 €
Libre-service (copie noir et blanc)	0.055 €
Copie couleur	0.22 €
Recharge 100 copies (carte)	5,50 €
<b>Prestations (autres organismes)</b>	
Copie noir et blanc (copieur haut volume)	0.065 €
Libre-service (copie noir et blanc)	0.075 €
Copie couleur	0.32 €
Recharge 100 copies (carte)	7,50 €

### **AGROCAMPUS OUEST – TOUS SITES ET CAMPUS**

<b>Location de longue durée consentie dans le cadre d'une convention d'occupation précaire hors logement ou d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT)</b>	
*M <sup>2</sup> de bureau	90 € HT – Montant annuel forfaitaire hors charges immobilières
*M <sup>2</sup> de locaux techniques et circulations	10 € HT – Montant annuel forfaitaire hors charges immobilières
Charges immobilières par M <sup>2</sup>	30 € HT – Montant annuel forfaitaire incluant les fluides, maintenance ...
*M <sup>2</sup> de bureau - Au profit d'une Start Up dans le cadre d'une convention spécifique d'accueil de Start Up en référence aux articles D123.2 à D123.7 du code de l'éducation - *Au profit d'un organisme portant une mission de service public - *Au profit d'un organisme titulaire d'une Autorisation d'Occupation Temporaire de longue durée, en application du CGPPP.	50 € HT – Montant annuel forfaitaire incluant charges immobilières (fluides, maintenance ...)
Charges de communications téléphoniques, photocopies, accès internet	65 € HT – Montant annuel forfaitaire
Place de parking réservée 24/24	600 € HT – Montant annuel forfaitaire
Espaces extérieurs par m <sup>2</sup>	50 € HT – Montant annuel forfaitaire
M <sup>2</sup> de laboratoire	110 € HT – Montant annuel forfaitaire hors charges immobilières

**La Directrice Générale de l'Institut Agro**

**Anne-Lucie WACK**